

MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ
COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 18 SEPTEMBRE 2018

ORDRE DU JOUR

I.	Déplacement d'un élu dans le cadre d'un mandat spécial.....	7
II.	Programmation contrat ville 2018	7
III.	Autorisation de signer les marchés.....	8
IV.	Dissolution du syndicat intercommunal des gens du voyage : répartition de la trésorerie du SIGDV.....	9
V.	Concours d'architecture restreint (sur APS) pour la construction d'un groupe scolaire Nord dans le quartier Flers-Breucq à Villeneuve d'Ascq - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre	10
VI.	Tarifs des accueils de loisirs durant les vacances scolaires.....	13
VII.	Indemnité de conseil allouée par la commune au trésorier principal	13
VIII.	Mise à disposition de deux agents titulaires auprès d'une association	14
IX.	Création d'une classe « Orchestre à l'école » sur le territoire de Villeneuve d'Ascq	14
X.	Conclusion d'une convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et l'association Théâtre du Prisme.....	17
XI.	Tour de Chauffe 2018 – Demande de participation financière à la MEL au titre des "Fabriques culturelles ».....	17
XII.	Actualisation du tableau des effectifs.....	18
XIII.	Rémunération de vacataires intervenants musicaux auprès de la classe orchestre.....	20
XIV.	Rémunération des vacataires	20
XV.	Conventionnement avec la CAF du Nord – Prestation de service Accueil de loisirs (ALSH) « Accueil Adolescent ».....	21
XVI.	Septième affectation de crédits destinés aux associations sportives au titre de l'année 2018 - Associations sportives des collèges et lycées.....	21
XVII.	Convention de partenariat entre la Ville de Villeneuve d'Ascq et l'Institut d'Éducation Motrice Christian-Dabbadie.....	21
XVIII.	Projet de partenariat transfrontalier via le développement durable dans le	

cadre des microprojets INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen – Convention de partenariat	22
XIX. Deuxième affectation des crédits destinés à l'aide aux projets de classes découverte.....	23
XX. Troisième affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine du handicap	23
XXI. Présentation du rapport annuel 2016 de la Métropole européenne de Lille ...	24
XXII. Affectation des crédits destinés aux associations patriotiques au titre de l'année 2018.....	33
XXIII. Présentation des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.....	33
XXIV. Tableau actualisé des subventions	33
XXV. Motion déposée par les groupes EPVA et PS relative à la réouverture de la ligne SNCF Orchies-Ascq-Pont-de-Bois.....	33
XXVI. Motion déposée par les groupes EPVA et PS relative à la liberté de refuser l'installation d'un compteur Linky	36
XXVII. Motion déposée par les groupes EPVA et PS relative à la fermeture des bureaux de poste.....	41

Gérard Caudron, Maire, ouvre le Conseil municipal à 18 heures 45 et procède à l'appel.

Présents :

Gérard CAUDRON, Maryvonne GIRARD, Sylvain ESTAGER, Pascal MOYSON, Farid OUKAID, Chantal FLINOIS, André LAURENT, Françoise MARTIN, Christian CARNOIS, Florence COLIN, Jean-Pierre FOURNIER, Claire MAIRIE, Vincent VERBEECK, Lahanissa MADI, Patrice CARLIER, Saliha KHATIR, Daniel DUBOIS, Yvonne WILLEM, Monique LEMPEREUR, Jean-Michel MOLLE, Jean PERLEIN, Jean-Antoine ROSSIT, David DIARRA, Martine CARETTE, Yvelyne VAN CAENEGHEM, Daniel THUILLIER, Roselyne CINUS, Valérie QUESNE, Didier MANIER, Nathalie FAUQUET, Lionel BAPTISTE, Grégory PARIS, Stéphanie LEBLANC, Victor BURETTE, Florence BARISEAU, Christophe BONNARD, Vincent BALEDENT, Corinne AUBER, Sophie LEFEBVRE, Véronique DESCAMPS, Christophe LEMIERE.

Absents :

Dominique FURNE a donné pouvoir à Gérard CAUDRON ; Oifa LAFORCE ; Claudine SARTIAUX a donné pouvoir à Maryvonne GIRARD ; Fadila BILEM s'est excusée ; Laurence DUBOIS s'est excusée ; Sébastien COSTEUR a donné pouvoir à Sylvain ESTAGER ; Jean-François HILAIRE a donné pouvoir à Florence BARISEAU ; Nicolas BANDOY.

Gérard CAUDRON, Maire

Avant de passer à l'ordre du jour et avant de faire le relevé habituel des différentes manifestations, je voudrais dire quelques mots après le décès de Michel DESPRES, attaché principal, âgé de soixante-et-un an, qui partait en retraite en ce mois de septembre et qui est décédé le 31 juillet. Je veux rendre hommage à ce grand serviteur de notre collectivité et par la même occasion rappeler que d'autres de nos agents nous ont quitté à ce jour : Valérie LESPAGNOL qui était à la médiathèque, adjoint technique, décédée le 21 avril à l'âge de 48 ans ; Philippe LESTIENNE, du service Protocole et manifestations, attaché principal, décédé le 25 janvier à soixante-deux ans ; et Pascal LELIEVRE, du service État civil et élections, rédacteur, décédé à l'âge de cinquante-six ans le 15 janvier. Quatre agents, sans compter des retraités aussi et d'autres agents dont on me dit qu'ils sont bien malades, en particulier l'un d'entre eux qui est très malade. Je voulais qu'on ait une pensée pour eux, pour leurs familles. Ce sont des moments compliqués pour tout le monde, en particulier pour les proches. Il n'est pas dans mes habitudes de faire ce type d'hommage en conseil municipal, mais je pense qu'on a eu là toute une série extrêmement douloureuse et qu'il était important pour moi, en tant que maire, de le rappeler, de saluer leurs familles et de les saluer à distance pour ceux qui croient qu'un contact existe toujours.

Rappel des événements passés

- Dimanche 1^{er} juillet : le Musée de Plein-Air fête les cinquante ans de la MEL.
- Dimanche 1^{er} juillet : les associations en fête, 2^e édition, à la maison de quartier Pasteur, pour fêter les associations du nord de la ville.
- Dimanche 1^{er} juillet : observation publique du soleil au Forum des Sciences.
- Dimanche 8 juillet : dimanche festif au parc Asnapio, sur le thème « L'histoire en s'amusant ».
- Vendredi 13 juillet : bal dans les jardins du LaM.
- Vendredi 13 juillet : feu d'artifice au son des tubes de l'année 1968, plaine de Canteleu, devant vingt à vingt-cinq mille spectateurs, voire plus car le public était beaucoup plus large que la plaine de Canteleu, puisqu'on peut voir le feu d'artifice à une certaine distance, en particulier dans les parcs du musée.
- Samedi 14 juillet : course à la Cervoise au parc du Héron.
- Samedi 14 juillet : cérémonie officielle de la fête nationale, place de la République à Annappes.
- Samedi 14 juillet : bal populaire de la fête nationale à l'espace Concorde.
- Vendredi 27 juillet : observation publique à l'occasion de l'éclipse de lune, organisée par le club astronomique du CARL. Le CARL va d'ailleurs gérer l'Astropole que nous allons construire et dont nous allons poser la première pierre à l'automne 2019.
- Mercredi 15 août : cérémonie pour le soixante-quatorzième anniversaire du débarquement de Provence.
- Samedi 18 août : nuit des étoiles au LaM.
- Vendredi 24 août : « Nos quartiers d'été » avec cinéma de plein-air.
- Du vendredi 24 au dimanche 26 août : festival « Diantre du jeu », à la Ferme d'en Haut.
- Lundi 3 septembre : rentrée scolaire.
- Samedi 8 septembre : vide-grenier de l'Hôtel-de-Ville.
- Dimanche 9 septembre : foire aux associations au Palacium, avec plus de trois mille cinq cents visiteurs

- Mardi 11 septembre : hommage à Salvador ALLENDE, sur la place Allende, pour le quarante-cinquième anniversaire de ce que je continue d'appeler son assassinat.
- Samedi 15 et dimanche 16 septembre : journées du Patrimoine.
- Samedi 15 septembre : braderie de la Cousinerie.

Manifestations à venir

- Du lundi 17 au samedi 22 septembre : semaine de la mobilité.
- Samedi 22 septembre : « Jeunesse en fête ».
- Mardi 25 septembre : journée nationale d'hommage aux Harkis.
- Dimanche 30 septembre : braderie du Bourg.
- Dimanche 7 octobre : braderie d'Ascq.
- Dimanche 7 octobre : cérémonie des jubilaires à l'hôtel de ville.
- Mercredi 10 octobre : journée régionale d'accès au droit.

Gérard CAUDRON, Maire

Voilà donc pour les principales manifestations. Par ailleurs, il y a eu tous les départs et tous les retours de nos centres de vacances et toutes les fêtes organisées autour de nos centres de loisirs et de vacances internes à Villeneuve d'Ascq.

Pour ce qui est maintenant de notre conseil municipal, je rappelle qu'un dispositif de sécurité est mis en place, comme à chaque conseil, avec la présence de trois policiers municipaux pour la sécurisation : présence à l'entrée puis dans le hall. Je vous rappelle aussi – ou je vous signale si vous ne l'avez pas vu - que j'ai fait installer une exposition qui reprend de manière simple et intelligente ce qu'on appelle « la conquête de l'est » : Villeneuve d'Ascq de 1969 à 1984, puisque la ville nouvelle proprement dite s'est arrêtée en 1984, mais elle a continué hors du statut de la ville nouvelle, ne serait-ce que pour terminer les projets en cours. C'est une exposition qui a été présentée lors des journées du patrimoine à la Villa Gabrielle. Cela m'a donné l'occasion de la revoir lorsque j'ai fait ma tournée des lieux, où il y avait d'ailleurs – peut-être grâce au soleil – beaucoup de monde et beaucoup d'animations avec des spectacles ou des animations organisées. C'était vraiment un week-end tout à fait festif. Quand j'ai revu cette exposition, j'ai dit que ce serait bien jusqu'à la fin du mois – puisqu'il n'y a rien d'autre – de permettre aux citoyennes et aux citoyens qui le souhaitent de la revoir dans ce hall. Je vous suggère, je vous conseille de la regarder.

L'appel a été fait, le quorum a été atteint. Pour ce qui est de l'ordre du jour, vingt-six

délibérations sont inscrites à l'ordre du jour avec une délibération concernant le concours d'architecture pour le groupe scolaire nord – mais qui gardera vraisemblablement le nom de Jean-Jaurès – pour remplacer l'école rue Jean-Jaurès rue Gambetta d'un côté et rue Jean-Baptiste-Bonte de l'autre. Vous avez deux panneaux qui vous présentent ce groupe scolaire, avec une architecture tout à fait intéressante, qui ira bien dans l'aménagement général de la Maillerie, dont on a déjà souvent parlé. L'aménagement de la Maillerie – on est dans la partie sud – prend véritablement forme avec la remise en eau sur la quasi-totalité du parcours – à certains endroits on restera en tube puisqu'on est sous des équipements – pour joindre la Planche Epinoy à ce qu'on appelle le bras-mort entre Villeneuve d'Ascq, Croix et Wasquehal, ce qui permettrait de le nettoyer en particulier grâce au courant qui serait ainsi rétabli. J'ajoute qu'on est actuellement en discussion sur la propriété Lefèvre, qui est abandonnée depuis quelques décennies en tant qu'usine, pour y faire à la fois une opération d'agrandissement du centre commercial qui est sur la rue Jean-Jaurès – dit centre commercial Mulliez puisque c'est un des Mulliez qui est à son origine. Comme il est un peu à l'étroit, il sera étendu sur cette propriété. Nous aurons un certain nombre de logements pour les aînés – puisque des logements familiaux en location ou en accession sociale ou privée seront déjà construits sur la Maillerie, il n'est donc pas nécessaire d'en construire d'autres. Même s'il y a aussi une résidence pour aînés sur la Maillerie, il y aura des logements plus classiques, plus individuels, ce qui permet à des hommes et à des femmes, qui souvent habitent le quartier et qui voudraient y rester alors que leur logement n'est plus adapté au vieillissement, de pouvoir rester dans ce quartier. Surtout, il y aura – les discussions ne sont pas terminées – un parc qui débouchera sur la rue Jean-Jaurès : c'est une de nos demandes car il n'y a pas beaucoup d'espaces verts sur le Breucq. On est en discussion avec les repreneurs éventuels, la demande communale étant que ce parc soit fait dans le cadre de l'opération et nous soit remis ensuite gratuitement en gestion. Vous imaginez qu'il y a encore des discussions qui ont lieu actuellement. Cela fait quand même un bon hectare qui irait du centre équestre de Roubaix, qui est en bordure du grand boulevard, et la rue Jean-Jaurès. Voilà pour ce groupe scolaire et je vous conseille d'aller y jeter un œil, vous verrez que c'est vraiment une belle architecture.

Nous aurons donc ces vingt-six délibérations et trois motions déposées par les groupes Ensemble pour Villeneuve d'Ascq et Parti socialiste. La première ayant trait à la liberté de refuser l'installation de compteurs Linky ; la deuxième demandant la réouverture de la ligne Orchies-Ascq prolongée jusqu'au Pont-de-Bois ; et la troisième condamnant la fermeture de bureaux de poste sur la ville, en particulier celui du Breucq, qui est un grand bureau et sans ce bureau, cela condamnera – si la Poste maintient sa position – les habitants du Breucq à aller à Croix pour certaines opérations ou à Wasquehal, ce qui est un recul historique pour ce quartier, que les plus jeunes d'entre vous ont peine à imaginer puisque cela remonte à une époque où certains Breucquois souhaitaient le rattachement à Croix ou à Wasquehal. Vous vous rappelez que tout ce secteur au-delà de l'autoroute n'était pas dans le périmètre de la ville nouvelle. De plus, il est vrai que le type d'industrie qu'il y avait sur le Breucq se rapprochait davantage de Roubaix que le type d'industrie qu'on trouvait sur

Hellemmes et qui attirait les habitants de Flers-Bourg en particulier.

En ce qui concerne le ou la secrétaire de séance, selon notre coutume, même s'il n'y a pas d'obligation en la matière, je propose de désigner la benjamine du conseil, Madame Sophie LEFEBVRE, si elle l'accepte. Je vous en remercie.

Sophie LEFEBVRE est désignée secrétaire de séance.

Le PV de la séance précédente du 29 mai 2018 a été transmis par mail aux élus. Il me faut vous en demander l'approbation. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Il est donc ainsi adopté.

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 mai est adopté à l'unanimité.

I. DEPLACEMENT D'UN ELU DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPECIAL

Gérard CAUDRON, Maire

Il s'agit d'un déplacement de Vincent VERBEECK pour un colloque le 9 octobre sur « Une vie risquée » pour le maintien de l'autonomie, de la liberté et du bien-être des personnes. Cette délibération me permet de signer un ordre de mission pour Vincent VERBEECK. Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II. PROGRAMMATION CONTRAT VILLE 2018

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Il s'agit du récapitulatif de ce qui a été adopté par la préfecture – pas par nous – en 2018. Tous les projets sont dans le tableau. Nous avons eu six refus, la préfecture a refusé six dossiers. Nous avons bénéficié d'un montant de 222 614 euros, plus 213 687 euros pour le DRE. Je peux vous donner les raisons du refus par l'État des six dossiers. Pour la Mission locale : « pas de plus-value pour la politique de la ville », ils ont jugé que c'était déjà ce que faisais la Mission locale. Pour Résidence Plus : idem, c'est à peu près la même réponse. Pour LARC Ensemble-Prévenir : c'est le même travail que CITEO qui est déjà financé, ce projet de LARC Ensemble a donc été refusé – mais LARC Ensemble a plusieurs projets et les autres ont été acceptés. Pour Service prévention concernant le logement des jeunes, le projet a été refusé et on nous a demandé de nous rapprocher de la CAF. Concernant le centre social du centre-ville avec un projet pour les jeunes âgés de onze à dix-sept ans, la préfecture a jugé que le projet était trop cher : la Ville fait mieux avec moins. Enfin, le projet Solidarité-Initiative, mise en situation, est financé dans un autre dispositif de la MEL. C'est le tableau 2018 et nous sommes en cours pour les nouveaux projets dont les dossiers doivent être déposés pour le 15 octobre.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci. Des questions ? Madame BARISEAU.

Florence BARISEAU, Villeneuvois Avant Tout

Au niveau de l'enveloppe globale, quelle est l'évolution ? Est-elle stable ?

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

En 2017 nous avons 384 890 € dont 250 660 € au titre du DRE et 134 230 € au titre des actions de la programmation. En 2018 nous sommes à 436 201 € dont 213 687 € au titre du DRE et 222 514 € au titre des actions de la programmation.

Gérard CAUDRON, Maire

Pas d'autre question ? On prend acte, on ne vote pas.

Le conseil municipal prend acte du rapport.

III. AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Vous avez une délibération sur table qui remplace celle présentée dans le livret. La première autorisation pour signer les marchés concerne les travaux de rénovation de différents équipements sur la ville : la salle Bourgain, la salle Debruyne et le stand de tir sur Ascq. Il s'agit en fait de refaire les différents équipements en matière de chauffage : la structure est remplacée. Ces lots sont passés hier en commission d'appel d'offres et ont obtenu l'unanimité du vote, sans remarque particulière. Vous avez un deuxième marché pour lequel on vous indique la procédure : il s'agit du groupement d'achats d'électricité de l'UGAP. Nous devons vous détailler et nous devons voter toute la procédure pour cet achat groupé, sachant que la passation de marché aura lieu a priori en novembre pour la Ville, mais le Conseil municipal doit se prononcer sur la totalité de la procédure et nous devons vous autoriser, Monsieur le Maire, à signer le marché tel qu'il nous arrivera en novembre.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IV. DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES GENS DU VOYAGE : REPARTITION DE LA TRESORERIE DU SIGDV

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

La prise de compétences sur ce registre a été actée par la MEL début 2015. La dissolution du syndicat a été prononcée et il nous reste à nous répartir l'excédent de trésorerie. On avait un peu plus de 45 000 euros qui devaient être répartis. Ça se fait au prorata de la population des villes concernées. Concernant Villeneuve d'Ascq, nous allons encaisser 3 030 euros.

Gérard CAUDRON, Maire

Des questions sur cette délibération ? Une remarque générale quand même. Sur cette question des gens du voyage, nous avons été moins impactés cette année, j'en devine les raisons, mais il y a d'autres communes... Toutes étiquettes politiques confondues les élus locaux que nous sommes dans nos différentes communes, sont confrontés à ces arrivées de gens du voyage. Quand on les voit arriver, ce ne sont plus les roulottes d'autrefois, il faut dire les choses telles qu'elles sont. Je ne dis pas qu'ils ne doivent pas avoir un statut et des droits, y compris l'obligation pour les communes de plus de cinq mille habitants de prévoir des aires, c'est la loi et toutes les communes devraient la respecter, ce qui n'est pas le cas. Quand on sait que le fait de respecter la loi ne les oblige pas et ne contraint pas les autorités d'État à leur faire appliquer l'autre loi, c'est-à-dire de ne pas s'installer en dehors des endroits réservés pour cela, quand on voit le temps que je peux passer, que Maryvonne GIRARD peut passer sur ces questions d'implantations sauvages. En plus, les citoyens, quelle que soit la commune et quelle que soit la couleur politique de leur maire considèrent que c'est de sa faute. C'est pareil pour les Roms. Les Roms sont des citoyens européens roumains. La Roumanie qui va soumettre par référendum l'interdiction des mariages homosexuels, à l'instar d'autres pays issus du bloc communiste qui n'ont pas les politiques les plus humaines en la matière. Là encore, c'est à l'État de faire respecter leur droit de venir chez nous, mais aussi leur obligation de ne pas y venir n'importe comment et de s'y installer. Si vous laissez votre caravane ou votre mobile-home... Cela dit, j'ai appris cet après-midi – je ne le savais même pas – que quand quelqu'un est en vacances, qu'il attrape un rhume et appelle son médecin, il fait un arrêt de travail – alors qu'il ne travaille pas – et son congé est prolongé. En attendant, sur le syndicat des gens du voyage, les élus font ce qu'ils peuvent. La MEL et son vice-président font ce qu'ils peuvent. Franchement, à la veille des braderies, ou qu'ils envahissent des terrains de sport et détruisent tout, c'est quand même un peu difficile. Ou qu'ils bloquent un rond-point comme ils l'ont fait. Madame BARISEAU ?

Florence BARISEAU, Villeneuvois Avant Tout

Je partage totalement vos propos. Du coup, ça me suggère une question. Puisqu'on

a une aire d'accueil dite « de passage », est-ce qu'on connaît le temps moyen où restent les gens du voyage sur notre aire d'accueil ?

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Une « aire d'accueil », pas de passage.

Gérard CAUDRON, Maire

Le problème, comme je le disais, est que les habitudes ont changé. Dans les aires dites de passage comme à Villeneuve d'Ascq, cela se passe bien et c'est vraiment très bien géré, mais cela ne bouge quasiment plus. Les places disponibles pour les gens qui sont effectivement de passage sont moins évidentes. Elles existent quand même. C'est encore moins évident quand il y a de grands rassemblements, quand ils viennent faire leur marché à la braderie ou quand ils viennent brader eux-mêmes. Là, normalement, des aires sont ouvertes de manière temporaire. Il y en avait, mais ils ont voulu venir boulevard de l'Ouest, soit d'un côté à Villeneuve d'Ascq, soit de l'autre côté à Mons-en-Barœul. Je m'attendais à les voir arriver à Villeneuve d'Ascq.

Florence BARISEAU, Villeneuvois Avant Tout

On n'est pas obligé de les appeler pour leur proposer.

Gérard CAUDRON, Maire

C'est bien la preuve qu'en la matière, tous ces problèmes sont gérés par d'autres que nous. C'est une gestion de la police nationale et ce n'est pas simple. D'autant que quand ils sont installés quelque part, il y a toute une procédure judiciaire à mettre en route, ce qui prend du temps et nous coûte cher. Rappelez-vous, à une certaine époque, on avait cela sur la Haute-Borne, cela nous a coûté près d'un million et demi d'euros au total, jusqu'au jour où j'ai été extrêmement désagréable avec le Préfet alors en place. Il a hésité entre m'écouter ou me traduire pour propos diffamatoires et me faire mettre en examen. Finalement, il a fait le choix de nous entendre. Les fonctionnaires d'État et les préfets sont de grands bonshommes, je le dis. Il est de tradition de les brocarder un petit peu parce que, par rapport aux Ministres, ils sont pris entre le marteau et l'enclume, ce n'est pas simple pour eux. Celui qu'on a actuellement est particulièrement bien, il faut le dire, particulièrement à l'écoute des élus, même s'il ne fait pas de miracle. Sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

V. CONCOURS D'ARCHITECTURE RESTREINT (SUR APS) POUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE NORD DANS LE QUARTIER FLERS-BREUCQ A

VILLENEUVE D'ASCQ- ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Vous avez commencé, Monsieur le Maire, à présenter tout à l'heure l'esprit de l'aménagement et les grandes lignes du projet. Il est vrai qu'il y a peu d'équipements qu'on construit sur un mandat qui ont la portée symbolique d'une école. Dans toutes les dimensions de la vie quotidienne, on sait l'importance que revêt ce type d'équipement pour les enfants, pour tous les acteurs, pour les parents, pour tous ceux qui fréquentent l'école. Évidemment, ce sera ici un signal très fort de ce mandat. Vous vous rappelez que nous avons présenté déjà la construction d'une nouvelle école sur le quartier du Pont-de-Bois. On retrouve ici une démarche similaire, avec la même ambition. Le hasard a fait que ce projet est passé en CAO le jour où on faisait un point sur la suppression des contrats aidés dans nos écoles. On est sur une situation extrêmement préoccupante. Le même jour, le Ministre annonçait la suppression de mille huit cents postes dans l'Éducation. Nous, on votait en CAO à l'unanimité un signal très fort de ce mandat, qui traduit finalement une ambition une nouvelle fois réaffirmée. Pour être bien clair, on avait un projet extrêmement intéressant mais aussi contraint, parce que le site n'est pas celui du Pont-de-Bois, il fallait là construire sur deux étages, c'était la contrainte. Créer une école ambitieuse sur deux étages, ça conduit à réfléchir et à optimiser au maximum les choses. Je tiens à souligner d'abord la qualité des échanges et de la participation, de la mobilisation de l'ensemble des services de la Ville. On a eu un dialogue constructif avec aussi bien les candidats, les architectes qui nous ont conseillés, les services Enfance et Éducation, évidemment le service Patrimoine bâti de la Ville. Il a fallu discuter. On a eu trois candidats qui avaient été retenus, c'était la première phase de la procédure. Nous avons, voici une semaine, réuni le jury qui, à l'unanimité, s'est prononcé sur ce candidat, sachant qu'il y avait des réserves sur deux choses – et c'était lié aux retours que nous avons des services de la Ville. Nous avons retenu ce projet parce qu'il se distinguait des autres, c'est une école qui sera passive, avec une place à la végétalisation, une place pour la respiration, l'aération de l'école, l'ouverture qui est essentielle – vous le verrez sur les panneaux qui sont présentés. Il y a aussi un esthétisme, une touche architecturale qui est significative et qui s'inscrit dans l'histoire du quartier de la Maillerie avec une espèce de maille qui va habiller l'école et qui est évidemment un clin d'œil à l'histoire du quartier. Les réserves que nous avons émises et qui avaient donné lieu à une demande de rectification du projet étaient de réunir sur le rez-de-chaussée l'ensemble de la restauration. Il ne fallait pas avoir une restauration sur deux niveaux, simplement parce que, si en théorie ça fonctionne très bien, en pratique nous avons anticipé sur les coûts de fonctionnement et notamment les besoins en personnel. On a demandé de réviser le projet pour tout mettre sur le rez-de-chaussée avec aussi une salle d'évolution qui sera reliée au CAL pour les petits sur le rez-de-chaussée, là aussi pour des questions de législation et d'organisation de prise en charge. Je précise que lorsqu'on parle de l'école, le centre d'accueil et de loisirs est intégré à l'école. On a ici

une ambition qui n'est pas seulement celle d'une école mais aussi celle du périscolaire qui accompagne : le CAL est intégré. Très concrètement, le CAL actuel va voir sa surface doubler. Là aussi, on a un équipement de tout premier ordre. On vous présente les panneaux. On aurait aimé vous faire une présentation avec les vues dynamiques qui sont aujourd'hui celles présentées en jury, mais le délai d'instruction ne le permet pas. On reviendra donc vers vous lorsqu'on aura ces animations dynamiques qui intégreront en plus la modification. Entre le moment où le jury se réunit, où on doit négocier avec le candidat pour lui dire qu'il a un peu moins de dix jours pour nous remettre une copie, il n'était pas possible de présenter un programme complètement abouti en termes de présentation. On aura l'occasion de le redéployer ici, ce sera évidemment une fierté pour l'ensemble de la collectivité et du conseil municipal. Je résume simplement en disant qu'on a mis des moyens très ambitieux. On tournait aux alentours d'une enveloppe de sept millions d'euros. Je signale que quand on auditionne les candidats, on a des écoles de ce gabarit qui peuvent sortir pour 2,5 ou 3 millions d'euros. Nous, nous faisons le choix d'un bâtiment qui doit être dans la tradition et dans la valeur de ce qu'incarne l'école républicaine dans l'histoire du pays. Ici, ce n'est pas quelque chose qui est mis de côté, vous savez que c'est au cœur de nos politiques : l'insertion, le rôle de l'école dans l'accompagnement et le rôle de nos services publics – je parle ici du CAL – dans les correctifs sociaux qui peuvent être apportés à toute une population. On était au cœur de cela au niveau du Pont-de-Bois. On ne sera pas tout à fait sur la même sociologie avec ce quartier mais l'ambition est évidemment réaffirmée. À l'arrivée, on est sur un projet de 6 760 000 euros, après négociations. C'est évidemment quelque chose d'ambitieux. On aura ici une deuxième école dans notre métropole qui pourra prétendre à être l'une des plus originales, l'une des plus significatives. C'est un signal extrêmement fort et un très beau projet que nous sommes très contents de vous présenter.

Gérard CAUDRON, Maire

Y a-t-il des questions ? Cela fait donc deux groupes scolaires sur le mandat, plus toutes les rénovations. On peut dire que beaucoup de groupes scolaires ont connu des réhabilitations lourdes. À chaque fois, que ce soit pour ces deux-là, au Pont-de-Bois ou ici au Breucq, ce sont vraiment des œuvres d'art architectural. Je trouve que de plus en plus, en matière d'architecture publique, il faut bien le concevoir comme un outil, mais aussi comme une œuvre d'art qui est vue par beaucoup plus de citoyens que peuvent l'être des œuvres d'art dans des musées. Il n'y a pas de rapport direct, mais je me suis souvenu que j'avais été nommé en 1981 par le Président de la République dans un groupe de réflexion sur l'architecture des bâtiments et des équipements publics. C'était un peu compliqué, car on travaillait beaucoup en modèles à l'époque, y compris en modèles d'État. Aujourd'hui, même si c'est un peu plus coûteux et un peu plus long avec les procédures de concours qui sont mises en œuvre, quand on voit les résultats à la fin – on l'a vu lors du dernier conseil par rapport au centre social de l'hôtel de ville, on avait vu le Pont-de-Bois, Claude-Bernard déplacée, là on le voit pour le Breucq-Jean-Jaurès – on a des équipements dont on a tout lieu d'être fier de les avoir réalisés.

Sur cette délibération, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée. La preuve que c'est bien fait, c'est qu'on a toujours des votes à l'unanimité. Je suppose que ce n'est pas pour me faire plaisir et qu'il y a donc des raisons à cela.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI. TARIS DES ACCUEILS DE LOISIRS DURANT LES VACANCES SCOLAIRES

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

C'est une délibération technique. Nous avons besoin de simplifier notre tarification estivale parce qu'on avait différents tarifs qui étaient proposés. Nous avons ici retenu la solution la plus simple et qui ne modifiera pas les masses globales encaissées puisque les tarifs sont reconduits sur la base de la tarification semaine. Concrètement, c'est le tarif période qui disparaît. On reste sur le principe de cette tarification avec trente tranches, une progressivité très douce qui évite les effets de seuil. Les tarifs semaine sont généralisés avec un double tarif, pour les Villeneuvois et pour les personnes extérieures à Villeneuve d'Ascq. Nous avons une progression très souple sur la base du coefficient familial. Il n'y a pas d'évolution tarifaire pour cette grille de tarifs journaliers d'accueil. C'est juste la grille du tarif période qui va disparaître.

Gérard CAUDRON, Maire

Pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII. INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE PAR LA COMMUNE AU TRESORIER PRINCIPAL

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

On a déjà vu passer cette délibération. Vous savez que le trésorier principal peut conseiller, accompagner la Ville dans ses procédures budgétaires, financières et tout ce qui a trait à la trésorerie. Le trésorier principal est parti en retraite et a été remplacé par Dominique DELBOUR. Nous devons revoter l'indemnité de conseil qui était attribuée à son prédécesseur. On vous propose ici de conserver le principe, de rester au même niveau. Je précise – en anticipant une question qui avait été posée la première fois qu'on avait passé cette délibération – qu'il n'y a pas d'obligation pour nous d'attribuer une indemnité de conseil, mais un vrai travail est fait, c'est quelque chose qui est vraiment utile à la commune et qui coûterait infiniment plus cher si on passait par une structure externalisée ou privée. Il y a vraiment un retour sur

investissement. Notre principe est que nous ne changeons pas les règles en cours de mandat, avec l'arrivée d'une nouvelle personne : ça apparaîtrait comme une mesure curieuse ou coercitive à l'adresse du nouveau trésorier. Si nous devons changer le principe de cette attribution d'indemnité de conseil, ce serait un choix à effectuer en début de mandat et pas en cours de mandat avec un changement en fonction du remplacement ou non d'un trésorier qui est parti.

Gérard CAUDRON, Maire

Pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

VIII. MISE A DISPOSITION DE DEUX AGENTS TITULAIRES AUPRES D'UNE ASSOCIATION

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Tout le monde connaît ici le dossier. Chacun s'emploie à reconnaître la qualité du travail accompli par l'amicale du personnel. Deux agents sont mis à disposition. Cela a été validé par les CAP : un agent à temps complet, un agent à 80 % sur trois ans. C'est une délibération classique que vous avez l'habitude de voir passer et qui est soumise au vote.

Gérard CAUDRON, Maire

Pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX. CREATION D'UNE CLASSE « ORCHESTRE A L'ECOLE » SUR LE TERRITOIRE DE VILLENEUVE D'ASCQ

Gérard CAUDRON, Maire

Je rappelle que, à l'instar du projet DEMOS développés dans nos quartiers en politique de la ville, en lien avec les centres sociaux LARC Ensemble, la Maison des Genêts et Centre-Ville, la Ville a souhaité l'accès à l'apprentissage à la musique dès le cycle 3 de l'école primaire. Pour ce faire, le dispositif « orchestre à l'école » permettra la mise en place de deux séances hebdomadaires dans les locaux de l'école Claude-Bernard, les lundis et mardis. Le projet d'orchestre à l'école est inscrit dans le projet de l'école Claude-Bernard, avec l'aval de l'inspection académique. Il est toujours intéressant d'avoir des projets d'école qui sont souhaités par l'école en elle-même et qui donnent un plus dans les écoles ainsi concernées. Je rappelle que

le coût du projet est de 33 220 euros : 6 185 euros financés par l'association, 18 896 euros au titre du contrat de ville, 8 135 de coût résiduel pour la Ville. On arrive à une somme plus réduite, mais pour ce faire, il faut une délibération. Il vous est proposé d'adhérer à cette association moyennant une cotisation de cent euros. C'est une démarche bien française, mais qui ne doit pas cacher l'intérêt de cette opération pour l'école et pour nos enfants. Sur cette délibération ?

Jean-Michel MOLLE, Parti Socialiste

Il n'y a pas d'opposition, simplement quelques remarques. D'ailleurs, concernant l'adhésion à cette association, l'assemblée générale se tenait aujourd'hui à Paris. Je voudrais vous remercier, Monsieur le Maire, de m'avoir confié le suivi de ce projet qui m'a immergé de nouveau dans le monde de l'école et qui n'a pas été sans me rappeler d'autres projets quasi identiques dans leur philosophie que nous avons monté voilà plus de vingt-cinq ans et qui sont perpétués aujourd'hui. J'entends par là les classes à dominante sportive qui, comme ce projet d'orchestre à l'école, ont pour but de venir dans les écoles apporter une culture, qu'elle soit sportive, artistique ou autre, dans des quartiers, dans des secteurs où nos enfants ne vont pas de manière facile dans nos structures municipales, qu'elles soient sportives ou artistiques. Quand ce projet a été décidé, on ne le savait pas encore, mais le 22 mai de cette année, la ministre de la Culture, Françoise NYSSSEN a lancé un grand projet qui s'appelle « Tous musiciens d'orchestre » et qui va contribuer à développer ce plan d'orchestre à l'école, à condition bien sûr que les ministères concernés mettent la main au portefeuille, c'est la condition, que les mécènes – puisque l'association orchestre à l'école est essentiellement financée par des mécènes – mettent eux aussi la main à la poche. On arriverait déjà, à la rentrée 2018, à 1 330 orchestres à l'école, qui existent dans des communes voisines comme Mons-en-Barœul où j'ai eu l'occasion d'aller écouter les enfants. Ce sont véritablement des projets éducatifs, sociaux, culturels et citoyens. Je rappelle également que – vous l'avez dit, Monsieur le Maire – les partenariats avec l'Éducation Nationale étaient nécessaires et intéressants. Je ne voudrais pas qu'on oublie que ce projet nécessite la présence d'un troisième partenaire, puisque l'orchestre à l'école a pour vocation, après un début d'apprentissage par l'oralité pour travailler plus sur la justesse et l'écoute, d'arriver à la lecture de notes et d'intégrer une structure musicale. Notre partenaire, puisque nous avons choisi les cuivres, sera l'avenir musical d'Ascq, qu'on espère voir renforcé d'ici quelques années. Je ne voudrais pas terminer sans remercier les deux techniciennes, Madame LELEU et Madame MARGER, qui par leurs connaissances et leurs relations avec l'association nationale Orchestre à l'école nous ont permis d'avoir un financement intéressant.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci, Jean-Michel. Tu as bien fait de préciser cela car cela prouve bien la richesse de notre dispositif musical sur Villeneuve d'Ascq entre les harmonies et philharmonies, l'école de musique, dont on a pas mal parlé voici quelques mois, et nos propres services, en particulier deux de nos agents qui sont revenues travailler

plus proches de nous, que tu as citées pour les remercier et je m'associe à ces remerciements. Il est vrai que, en lien avec le corps enseignant et les écoles, cela crée une dimension pour éveiller à la culture les enfants qui est souvent un pas entre les écoles proprement dites ou les conservatoires et le domicile. Ce n'est pas si simple, même quand les tarifs sont plus faibles. J'ai connu cela dans ma jeunesse, dans la ville où j'habitais et où j'étais scolarisé. J'aurais bien aimé pousser la porte du conservatoire de Laon. Je ne l'ai pas fait parce que je ne l'ai pas osé et ce n'était pas qu'une question d'argent. C'est important d'avoir cette continuité et de pouvoir monter à l'école des projets culturels, comme on le fait pour le sport dans un certain nombre de cas. C'est aussi important et à travers cette délibération, il était bon de le rappeler. Madame BARISEAU ?

Florence BARISEAU, Villeneuvois Avant Tout

Ça me permet de rebondir sur vos deux interventions. J'avais une question, mais Jean-Michel MOLLE y a répondu par rapport au partenariat avec l'Avenir musical d'Ascq. Évidemment, je partage l'analyse de Jean-Michel MOLLE sur le sport à l'école et, il y a de cela trois jours, nous étions ensemble, Monsieur le Maire, à une rencontre avec Bernard LAPORTE qui nous expliquait comment développer le rugby. Sa solution était que le rugby revienne à l'école. Évidemment, concernant le sport à l'école, la vice-présidente aux sports que je suis ne peut qu'être d'accord. Concernant ce que vous venez de dire sur la culture, Monsieur le Maire, je l'avais déjà évoqué lorsque j'avais proposé ici, en conseil municipal, d'accueillir Pompidou Mobile – pour ceux qui s'en souviennent. Pour moi, un des freins à la culture est l'intimidation. Je crois vraiment que, même si l'entrée au musée est gratuite, même s'il y a des tarifs préférentiels pour l'école de musique, l'accès à la culture peut être intimidant. Le sport est peut-être moins intimidant, pour autant il est nécessaire de le développer à l'école. Je pense qu'amener la culture à l'école peut être un levier pour lutter contre cette intimidation. Sortir la culture des musées, sortir la culture des écoles musicales, ce n'est pas facile. Je le porte vraiment au fond de mes tripes. Bravo, c'est un très beau projet.

Gérard CAUDRON, Maire

Bien entendu, nous sommes d'accord. Après, il y a les calendriers, les choix d'orientation, mais sur l'objectif, on est tous d'accord. Même par rapport à l'entrée dans les musées, j'évoquais tout à l'heure le 13 juillet qui s'est déroulé en partie dans les jardins du musée. Grâce à l'esprit d'ouverture de l'équipe qui dirige le musée, le musée était ouvert. J'ai toujours plaisir en ces soirs de 13 juillet – cela avait été supprimé un petit moment mais c'est revenu – d'aller voir car ce n'est pas le même public qu'en temps normal et encore moins le public qu'on a lors des vernissages, qui sont plus près pour beaucoup – je vais encore me faire des amis avec cela mais au point où j'en suis, je ne suis plus à une inimitié près – du buffet que des œuvres. Là, on avait vraiment les Villeneuvois, dont sans doute certains n'étaient jamais rentrés dans ce musée, d'autres étaient déjà venus mais c'était dans une ambiance beaucoup plus conviviale, beaucoup plus simple. Pour revenir aux enfants beaucoup

d'écoles vont au musée, participe à des ateliers, font des visites du musée, en particulier à l'occasion des grandes expositions. Nous en avons une actuellement en préparation pour 2019. Il faut qu'on joue sur tous les aspects, avec tous les outils qui sont à notre disposition, la Ferme d'En-Haut aussi où il se passe un certain nombre de choses - on va y venir à travers une autre délibération avec l'association Théâtre du Prisme. Là, plus que l'association, il faut souligner la démarche générale. Je reviens à notre délibération sur la création d'une classe orchestre sur le territoire de Villeneuve d'Ascq. Il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X. CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION THEATRE DU PRISME

Gérard CAUDRON, Maire

Le Théâtre du Prisme est une association qui a été créée en 1999 à Villeneuve d'Ascq. On a pensé utile et nécessaire, compte tenu des aides supplétives qu'on apporte, d'étendre peut-être leur champ d'implication dans la vie de la cité à travers une convention. Dans cette convention, jointe à la délibération, on reprend ces contreparties que sont le projet contrat ville avec la maison de quartier Jacques-Brel pour « Portraits de quartier avec les habitants » ; un atelier théâtre avec l'école Chopin pour les élèves de CM2 ; et deux stages de théâtre à la Ferme d'En-Haut à destination des enfants ; ainsi que d'autres projets qui sont en cours de réflexion avec notre service Culture. Cela va dans le même sens que tout ce qu'on s'est dit jusqu'à présent. Bien entendu, on peut faire mieux, mais je pense qu'on avance dans le bon sens, un pas à la fois. Il n'est pas toujours facile d'entrer dans les milieux culturels, mais on y arrive. Sur cette délibération, pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XI. TOUR DE CHAUFFE 2018 – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA MEL AU TITRE DES "FABRIQUES CULTURELLES »

Gérard CAUDRON, Maire

Il s'agit simplement de demander une participation financière à la MEL au titre des Fabriques culturelles. C'est un dispositif créé en 2006 par la Ferme d'En-Haut, les Arcades de Faches-Thumesnil et le Nautilys de Comines, et financé par la MEL à hauteur de 60 000 euros en 2017, 70 000 euros en 2018 pour chaque structure.

C'était dans la continuité de Lille capitale européenne de la culture 2004, qui avait conduit à la transformation d'un certain nombre d'équipements culturels, dont la Ferme d'En-Haut, en ce qu'on appelait à l'époque « Maison folie ». On a préféré reprendre nos appellations d'origine, c'est-à-dire la Ferme d'En-Haut en ce qui nous concerne, avec, dans le cadre de Tour de Chauffe, un dispositif et une participation de la MEL pour l'édition 2018 de 70 000 euros qui est sollicitée. On aura deux grands concerts par an à la Ferme d'En-Haut, avec une tête d'affiche et deux groupes lauréats à chaque fois ; deux à trois résidences de travail scénique ; des formations collectives au chant depuis 2011 ; et depuis 2016, trois mini-résidences par an, avant le tour, en studio de répétition et d'enregistrement. Voilà un peu l'objet de cette délibération. Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XII. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pascal MOYSON, Adjoint au Maire

Il s'agit de la création de vingt-cinq postes pour remplacer des agents partis en retraite ou en mutation. Je rappelle ce qui a été dit lors de la commission plénière : vingt-cinq postes, ce n'est pas pour vingt-cinq remplacements. Si on prend par exemple notre DSI qui est parti en mutation, on ouvre trois postes pour la remplacer. Après, une fois qu'on aura trouvé la personne, on fermera évidemment les trois postes.

Gérard CAUDRON, Maire

Je m'étais exprimé sur ce point lors de notre réunion plénière. Moi-même, j'avais été un peu interpellé par le nombre de postes. Il y a plusieurs choses qui entrent en ligne de compte. Pour les remplacements, si on veut avoir un choix plus ouvert, il faut ouvrir plusieurs postes et les ouvrir avant que les agents ne soient partis, sinon on perd six mois de plus. Souvent, pour un agent qui doit partir au 1^{er} janvier, compte tenu des congés accumulés ou autres, il va partir effectivement deux ou trois mois avant mais son poste n'est pas fermé. Si on veut engager la procédure de recrutement avec des jurys, puisque chez nous tout se fait sur jury – je suis toujours les avis des jurys, je ne fais pas de recrutement moi-même – il faut ouvrir les postes avant. Pour les remplacements, il faut ouvrir les postes avant et proposer plusieurs postes. Pour les créations nouvelles, comme pour la police municipale, il faut ouvrir les postes. C'est pour cela qu'on a un nombre de postes impressionnant. Dès que c'est fait, le conseil supprime les postes qui ont été ainsi ouverts. Pas de question ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté, j'ai donc été pédagogue.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Je vais vous dire les choses franchement. Quand on passe cela avant les commissions paritaires pour les nominations, cela me semblait tellement évident que pour pouvoir nommer les agents, on créait les postes que je n'avais jamais vraiment fait le décompte. Là, il n'y avait pas de commission. Je me suis demandé comment se faisait-il que nous avions tout cela. J'ai tout un rapport qui fait cinq ou six pages et dans lequel on m'explique tout cela dans le détail.

Christophe BONNARD, Villeneuvois Avant Tout

Je voulais revenir là-dessus. On va voter pour cette fois-ci parce qu'il est vrai que vous avez été très pédagogue la dernière fois pour nous l'expliquer. Le seul petit bémol – et vous admettez volontiers qu'on a raison sur ce coup-là – c'est qu'on avait des doutes – vous l'avez admis à la plénière – parce qu'au départ il y avait trente-huit postes créés, mais en regardant de plus près, il y en avait vingt-cinq. Vous voyez bien que les chiffres des fois d'avant – non pas fantaisistes, je ne voudrais pas faire de polémique – pouvaient être sujets à caution. Là, on trouve que vos chiffres sont très bons. Il nous manque toujours cette vision globale des besoins, mais on comprend mieux votre philosophie, on comprend mieux vos explications. On va vous faire confiance cette fois-ci et voter pour.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur la différence entre le nombre de postes qui m'ont été proposés – vingt-sept créations au lieu de trente-six – j'ai bien examiné tous les postes. C'était simplement presque un principe de précaution de la part des services qui disaient qu'on pourrait délibérer à un autre conseil, mais qu'ainsi on serait tranquille sur ce sujet. J'ai préféré qu'on s'en tienne strictement au nécessaire, d'où cette diminution. De plus, comme me le rappelle Marie-Christine HUGUET, il y avait six postes actuellement occupés par des CDD sur des postes existant d'agents en disponibilité. On sera sûrement amenés à en créer tout ou partie, mais quand on m'avait mis toute cette liste-là, je m'en étais inquiété et on procédera de manière plus fine en la matière pour savoir si on ouvre les postes pour ces disponibilités, pour les stagiairiser. Nous sommes confrontés au même problème à la rentrée. Dans les écoles, la suppression des contrats aidés, entre autres, pose beaucoup de problèmes dans beaucoup d'écoles. Dans ces cas-là, on se retourne évidemment vers la ville. On a réfléchi pour savoir ce qu'on pouvait faire. Une solution consistait à créer des postes pour les remplacer ou pour en remplacer une partie, mais budgétairement, c'était difficile. D'autant que le même État qui nous enlève ces moyens et qui susurre à l'oreille de ses agents dans les écoles qu'il suffit de demander à la Ville, cet État nous dit qu'on ne peut pas dépenser plus, qu'on s'est engagé sur 1,1 % par an. Si on accroît nos charges de personnel, on ne va pas y arriver. Il n'était pas question pour moi de décider comme cela, tout de suite, au mois de septembre, de créer des postes. Par contre, il y a de vrais problèmes dans les écoles et là où il y a des mini-incendies ou des tensions - avec les contrats aidés supprimés mais aussi quelques fois des absences d'enseignants dans certaines écoles et qui ne sont pas remplacés – on va répondre dans un premier temps par des CDD et on fera ensuite une analyse pour voir si

certaines de ces postes sont transformés ou non. Cela devrait passer devant toutes nos structures, dans lesquelles tous les groupes sont représentés. Nous avons donc un vote à l'unanimité et je vous en remercie. On essaiera d'être aussi pédagogue quand on aura le gros paquet avant les CAP. Pour vous dire très précisément à quoi cela correspond par rapport aux avancements susceptibles d'être votés. Là, la difficulté est qu'on est obligé de créer les postes avant d'avoir pris la décision de promouvoir. C'est un peu délicat. Si on ne le fait pas, on ne peut pas promouvoir. J'essaierai de vous l'expliquer aussi clairement lors de nos prochains débats.

XIII. REMUNERATION DE VACATAIRES INTERVENANTS MUSICAUX AUPRES DE LA CLASSE ORCHESTRE

Pascal MOYSON, Adjoint au Maire

Vous venez d'en parler, Monsieur le Maire. Il vous est proposé de rémunérer les intervenants à hauteur de trois fois le SMIC horaire.

Gérard CAUDRON, Maire

Des questions sur cette délibération ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIV. REMUNERATION DES VACATAIRES

Pascal MOYSON, Adjoint au Maire

Sur recommandation du nouveau trésorier, il nous est proposé de changer les modalités de rémunération des agents vacataires. Ça n'a aucun impact sur la masse salariale. C'est juste une régularisation des modalités de rémunération.

Gérard CAUDRON, Maire

On a là un exemple de ce qui justifie pour sa fonction de conseil l'indemnité qu'on a votée tout à l'heure. Depuis quelques temps et avec le dernier qui vient d'arriver, on a vraiment une mission de conseil. Non pas que nos services n'en soient pas capables, mais c'est un regard extérieur qui peut nous permettre d'améliorer un certain nombre de nos dispositifs. On en a ici un exemple. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XV. CONVENTIONNEMENT AVEC LA CAF DU NORD – PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) « ACCUEIL ADOLESCENT »

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

Par l'action sociale, la CAF contribue à l'épanouissement et au développement de l'enfant et de l'adolescent. Il s'agit ici d'approuver la nouvelle convention qui a vu le jour le 1^{er} janvier 2018 pour une période de trois ans, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020. Il s'agit d'approuver cette convention d'objectifs et de financement relative à nos prestations de services destinées à nos jeunes âgés de douze à dix-sept ans sur le temps périscolaire et extrascolaire.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVI. SEPTIEME AFFECTATION DE CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AU TITRE DE L'ANNEE 2018 - ASSOCIATIONS SPORTIVES DES COLLEGES ET LYCEES

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

Il s'agit d'une délibération classique, qu'on vote chaque année. Elle est destinée aux actions sportives des collèges et lycées. Vous avez avec la délibération un tableau reprenant les différents montants proposés ici pour chaque association sportive.

Gérard CAUDRON, Maire

Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVII. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ ET L'INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE CHRISTIAN-DABBADIE

André LAURENT, Adjoint au Maire

Accueillir des jeunes en situation de handicap fait partie de l'ADN de la Ville. On a l'IEM Dabbadie bien sûr, on a Marc-Sautelet également sur notre ville. Il faut savoir aussi que l'IEM Dabbadie a mis en place une action qui s'appelle la « Ruche qui dit oui » et qui permet de responsabiliser les jeunes en situation de handicap pour distribuer des légumes commandés sur internet. Ces légumes sont distribués à l'IEM Dabbadie. Pour accompagner et permettre une formation de tous ces jeunes, la Ville accepte de mettre à disposition, dans le cadre d'un apprentissage, les serres municipales pour les former et les accompagner dans une formation horticole. C'est une reconduction de la convention qui a été signée récemment, en début d'année, et avait permis la formation de quatre jeunes de l'IEM Dabbadie.

Gérard CAUDRON, Maire

Des questions sur cette délibération ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVIII. PROJET DE PARTENARIAT TRANSFRONTALIER VIA LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CADRE DES MICROPROJETS INTERREG FRANCE-WALLONIE-VLAANDEREN – CONVENTION DE PARTENARIAT

André Laurent, Adjoint au Maire

On est toujours dans notre micro-projet qui permettra d'échanger sur les bonnes pratiques entre les enfants des écoles de Courtrai, Tournai et Villeneuve d'Ascq. Ces bonnes pratiques portent sur les économies d'énergie, le gaspillage, la récupération de papiers, et cætera. On est vraiment dans le développement durable. Pour Villeneuve d'Ascq, une école a déjà dit oui : l'école Picasso. Je remercie ici notre adjointe aux écoles qui participe aussi à ce projet. Ici, il s'agit de demander à Monsieur le Maire de signer cette convention de projet micro-REG pour pouvoir recevoir la subvention associée à ce projet, c'est-à-dire dans un premier temps les 15 000 euros – 5 000 euros par commune – et ensuite recevoir le solde. La Ville de Villeneuve d'Ascq est chef de projet de ce micro-projet européen. Monsieur le Maire va devoir signer le premier et ensuite cette convention ira à Tournai puis à Courtrai pour revenir ensuite à Villeneuve d'Ascq.

Gérard CAUDRON, Maire

Des questions sur cette délibération ? Des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIX. DEUXIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES A L'AIDE AUX PROJETS DE CLASSES DECOUVERTE

Françoise MARTIN, Adjointe au Maire

Cette délibération concerne une demande de subvention de l'école Jacques-Prévert pour un projet pour trois classes à Morbecque. C'est une classe découverte avec des objectifs pédagogiques classiques.

Gérard CAUDRON, Maire

Pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XX. TROISIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU HANDICAP

Lahanissa MADI, Adjointe au Maire

Il s'agit d'attribuer une subvention à l'Association des devenus sourds et malentendants. Ce sont des personnes qui ont un handicap qui n'est pas de naissance, mais suite à un accident ou un handicap auditif lié à l'âge. Cette association est bien impliquée dans la ville et bien présente, notamment à la Maison des Genêts pour, entre autres, accompagner nos aînés. Une autre association est l'association Téléthon VA qui met en œuvre depuis plus d'une dizaine d'années et qui a recentré toutes les actions de la Ville pour le Téléthon. Elle organise du 20 octobre au 8 décembre des actions visant à recueillir des fonds. Nous proposons donc de les aider par le biais d'une subvention. Je vous invite tous à participer massivement. Ça permet non seulement d'aider la recherche, pas seulement pour les personnes en situation de handicap, mais également les personnes qui ont des maladies orphelines. Ça aide les personnes non pas à guérir, mais ça augmente leur espérance de vie, ce qui n'est pas négligeable, notamment pour les personnes atteintes de maladies neurodégénératives évolutives. L'intérêt de pouvoir subventionner cette association, c'est que ses actions vont permettre de créer une synergie, de développer davantage le vivre-ensemble et d'échanger sur le handicap, tout en riant du handicap. C'est ce qui a été fait l'année dernière lors d'une soirée à l'espace Concorde où les personnes en situation de handicap ont bien rigolé, fait de l'autodérision. On voyait les personnes valides un peu gênées au départ mais ensuite, en voyant les personnes handicapées rire d'elles-mêmes, c'était franchement à pleurer de rire. Je vous encourage vivement à venir à toutes les manifestations qui se dérouleront. La première aura lieu le 20 octobre. Le 7 décembre, à l'espace Concorde, ce sera la soirée humoristique. Le lendemain, ce

sera une soirée spectacle grandiose. Ça a permis l'année dernière de remettre à l'association un montant net de 13 000 euros, ce qui n'est pas négligeable.

Gérard CAUDRON, Maire

Y a-t-il des questions ? Il y a l'argent que cela permet de récolter et il y a aussi la mobilisation des citoyens. Pour moi, c'est plus important encore que l'argent. L'argent, on pourrait le trouver ailleurs, que ce soit d'un point de vue municipal ou de l'État, par rapport à certaines dépenses au niveau de l'État ou exemptions d'impôts de certains, ce n'est vraiment pas grand-chose. Ce qui n'est pas remplaçable, c'est la mobilisation qui se fait autour, partout en France, à cette occasion. La prise de conscience que des citoyennes et des citoyens sont en difficultés, la prise de conscience de la différence, la prise de conscience que cela peut arriver à chacun d'entre nous à un moment ou un autre. Ça, ça n'a pas de prix au regard des coûts générés et des recettes faites. En plus, avec la nouvelle équipe qui s'en occupe, c'est vraiment assez remarquable. Sur cette délibération, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXI. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Jean-Michel MOLLE, Parti Socialiste

C'est un exercice un peu décalé, pour ne pas dire un pensum, mais on va essayer de la meilleure façon possible et le plus rapidement possible. 2016, c'est près et c'est loin. Je voudrais vous rappeler quelques événements marquants : les décès de Michel GALABRU, de Michel DELPECH, de Michel ROCARD, de Michèle MORGAN, de Mohamed ALI, d'Elie WIEZEL, de Fidel CASTRO et de Jean-Pierre COFFE. C'est l'année des Jeux Olympiques de Rio. Il y a eu malheureusement quelques attentats, quelques catastrophes : le 14 juillet de Nice, l'aéroport de Bruxelles, l'élection de Donald TRUMP. À l'échelon de notre métropole et de notre ville, il y a eu les six matchs de l'Euro de football, la finale France-Suisse de Coupe Davis, l'exposition Modigliani au LaM. On ne s'en rappelle plus, mais cette année-là, le LOSC jouait en Coupe de l'UEFA au premier tour contre Qabala, une petite équipe d'Azéris qui nous a sortis au premier tour, ce qui marqua le début de la débâcle.

Que dire de ce bilan d'une manière générale ? Il est très sélectif et synthétise les 1 078 délibérations adoptées au cours des quatre ou cinq conseils de la métropole. Comme tout bilan, il se veut positif, voire optimiste, et reflète les ambitions de la MEL. Le Président CASTELAIN le dit bien d'ailleurs dans la conclusion de sa préface : « Nos missions augmentent et les attentes des habitants sont immenses. Comme eux, je veux tout : l'essor économique mais aussi l'emploi, le cadre de vie, l'accessibilité, tout ce qui peut contribuer au développement harmonieux et au

rayonnement de la nouvelle métropole qui se dessine. » Ce bilan balaie un certain nombre de champs. Je vais vous les donner. Le premier est la planification stratégique et la gouvernance. Viennent ensuite le développement économique et l'emploi, l'aménagement et le numérique, l'habitat, la mobilité, les transports, les déplacements, l'espace public, la voirie, l'énergie, l'eau, l'assainissement, les déchets ménagers, la nature, l'agriculture, l'environnement, la jeunesse, la citoyenneté, la culture, les sports, le tourisme, l'administration, les crématoriums, les finances, les ressources humaines. Certains de ces domaines sont juste effleurés. Si vous me le permettez, je ne les effleurerai même pas et je ne me consacrerai qu'à l'essentiel. Néanmoins, il me semble intéressant pour tout le monde de vous donner, sans vous assommer, quelques chiffres pour bien comprendre ce qu'est la MEL en 2016. C'est un budget de 1,609 milliard d'euros, dont 339 millions d'euros de dépenses et d'investissement. Ce sont 2 676 agents, 3 500 kilomètres de voiries, 660 000 tonnes de déchets collectés soit 1 900 tonnes par jour.

Le premier domaine abordé est celui de la gouvernance de la MEL. On l'aborde en premier dans le bilan pour bien montrer la volonté de collaboration avec les quatre-vingt-cinq communes et la volonté d'un dialogue constant qui s'est traduit par la signature des contrats de développement avec les communes. Quatre conférences métropolitaines des maires sur la stratégie agricole, l'artisanat, l'emploi, les stratégies des espaces naturels métropolitains. Huit conseils des maires dédiés au Schéma de cohérence territoriale et à sa place dans le PLU2. Les ateliers d'écriture du règlement du PLU2 avec les services, les bailleurs, les aménageurs. Un des domaines qui nous semble le plus intéressant est celui du développement économique et de l'emploi. Est-ce parce que la MEL avait mis en place en 2015 son plan métropolitain de développement économique ? L'année 2016 a été particulièrement féconde puisque 225 246 m² de bureaux ont été commercialisés dans la métropole. C'est un record absolu pour le marché tertiaire, parce que représente +29 % par rapport à 2015 et +40 % par rapport aux cinq dernières années. Soixante-trois entreprises ont été créées par les incubateurs. 3 160 emplois ont été créés. Nous avons un focus particulier sur trois sites, dont un nous intéresse particulièrement : EuraTechnologies, ce sont 145 entreprises et 3 500 emplois ; la Plaine Images, ce sont 106 entreprises et 1 600 salariés ; et la palme revient bien sûr à la Haute-Borne avec 200 entreprises et 8 195 salariés. Les pôles de compétitivité ont été accélérés, notamment – et vous pourrez demander à Martine CARETTE de plus amples informations – sur le pôle de compétitivité Matikem et ses vingt-deux projets.

Autre domaine assez primordial dans le cadre de ce bilan d'activités : l'habitat. La MEL a contribué à soutenir massivement la construction de logements aidés sociaux avec la construction de 2 163 logements aidés, essentiellement du PLUS et du PLAI avec 1 687 logements, et la réhabilitation du parc social avec 1 552 logements, dont 1 150 subventionnés par la MEL, notamment avec la signature d'une convention Ecocité qui rapporte 8 millions d'euros à la MEL et des aides notamment pour la rénovation thermique, la rénovation de l'habitat privé et surtout la volonté d'ici 2020, dans vingt-trois communes, de réhabiliter 2 000 logements vacants, insalubres, inoccupés depuis cinq ans.

Un domaine dans lequel on fait beaucoup d'assises – et c'est sans doute pour cela qu'on ne bouge pas trop – c'est le domaine de la mobilité et de l'accessibilité puisque, si on s'en réfère à ces dernières assises qui ont eu lieu à Croix en 2016, dix points fondamentaux avaient été déclinés, notamment la décision de ce fameux tram-train qui aura bien du mal à voir le jour. Il était question aussi de l'éco-bonus – un peu comme à Rotterdam par le biais de portiques qui pouvaient flasher, prendre les plaques d'immatriculation – qui consistait à donner un bonus de trois euros aux automobilistes qui se déplaçaient en dehors des heures de pointe. Beaucoup d'enquêtes ont été faites sur les modes de déplacement, sur les horaires où les gens se déplaçaient. Un travail semble être fait avec le bureau du temps pour voir si ces horaires ne peuvent pas être décalés entre les entreprises, les universités et les écoles. En fait, je dirai que la montagne a accouché d'un vélo – ce qui n'est pas trop mal – puisqu'aujourd'hui, les seuls résultats sont l'adoption d'une politique cyclable pour trente millions d'euros, avec l'aménagement de cent kilomètres de pistes cyclables pour 2020 et la résorption de vingt-deux points critiques pour les vélos, plus cette prime à l'achat d'un vélo. C'est à peu près tout ce qu'il faut en retenir. Je sais qu'il y a eu d'autres assises voici peu de temps, mais nous sommes là sur 2016.

Autre domaine évoqué dans ce bilan d'activités : l'énergie. C'est une compétence assez récente. La MEL déclare vouloir définir une stratégie pour le développement du bio-méthane ou encore réaliser la fusion des dix-neuf contrats de distribution GRDF sur le territoire. Dans ce domaine, 2016 a aussi vu la mise en service de deux chaufferies biomasse à Mons et à Wattrelos et l'obtention de deux labels pour le réseau de chaleur de Roubaix et pour les réseaux électriques intelligents pour lesquels la MEL a été lauréate.

Quelques autres domaines sont également mentionnés et ne peuvent que nous réjouir. C'est l'adoption d'une délibération cadre pour conforter l'agriculture comme filière économique de la MEL. Le maire souligne souvent auprès des aménageurs sa volonté de préserver des terres agricoles, en précisant bien que nous aurons besoin de nourrir nos enfants dans les années et les siècles à venir. Il s'agit donc d'une délibération cadre importante. Autre décision en ce qui concerne la nature : offrir d'ici 2020 cinq cents hectares d'espaces naturels supplémentaires. Les chiffres que je vais vous donner maintenant confortent forcément cette décision. On s'aperçoit que la fréquentation notamment du Musée de Plein Air a augmenté de 17 %, il est donc nécessaire d'avoir d'autres espaces naturels. Les comptages effectués au lac du Héron, qu'ils soient de piétons ou de cyclistes, ont recensé 533 000 passages sur l'année au lac du Héron.

Quelques autres domaines, en vrac. Sur la voirie, la MEL a repris la compétence départementale en intégrant huit cents kilomètres de routes, ce qui fait 3 500 kilomètres ; 350 ouvrages d'art – ponts et autres ; les 90 agents du département. La MEL s'est aussi accaparé trois autres transferts : le fonds de solidarité logement, le fonds d'aide aux jeunes et le tourisme, ce qui a demandé l'intégration de 124 agents, le département versant en échange 34 millions d'euros à la MEL. En ce qui concerne le numérique, vous vous rappelez qu'il y a une rupture des accords avec SFR. Des solutions ont été trouvées avec Orange pour couvrir la

MEL en très haut débit à horizon 2020. Sur l'eau et l'environnement, 2016 a vu la mise en œuvre de nouveaux modes de gestion de l'eau. C'est Sourcéo qui en assure la production, Iléo qui en assure la distribution pour soixante-deux communes de la MEL, vingt-trois autres communes étant alimentées par Noréade. On remarquera dans le domaine de l'eau et de l'assainissement une volonté philosophique éco-solidaire de la MEL puisqu'elle a mis en place les chèques eau pour les ménages en difficultés passagères, ainsi qu'un tarif adapté pour les revenus modestes. On a déjà parlé des déchets ménagers. Le tonnage représente 660 000 euros. Pour les trente dernières communes qui n'avaient pas encore vu la mise en place chez elles de la collecte d'encombrants sur rendez-vous, ça a été fait. Nous avons également eu la mise en place de dix-neuf déchetteries mobiles. Sujet un peu moins gai : les crématoriums d'Herlies et Wattrelos qui ont enregistré 4 762 crémations, dont près de 50 % confiées à la MEL.

Pour terminer, le sport, la culture et le tourisme. La ville a bénéficié d'un grand rayonnement en 2016 puisque 265 000 spectateurs sont venus à Pierre-Mauroy pour l'Euro ; 200 000 personnes sont venues pour Modigliani. Au niveau de la culture, on peut citer aussi – Monique LEMPEREUR pourra vous donner plus de renseignements – la mise en place du projet Démos dans les centres sociaux, qui est dans la même philosophie que l'orchestre à l'école : il s'agit de proposer de la musique à des jeunes, à des enfants qui n'y ont pas naturellement accès. Je crois que c'est un orchestre de cordes. Il est adoubé et suivi par quelque chose de prestigieux : la philharmonie de Paris. Le bilan mentionne quand même – je termine par là pour me faire plaisir – que cette année-là, les filles du LMRCV ont été championnes de France.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci, Jean-Michel. Des interventions ? Des remarques ?

Florence BARISEAU, Villeneuvois Avant Tout

Rapidement, puisque nous ne sommes pas en conseil métropolitain et que le rapport porte sur l'année 2016. Je trouve que l'enjeu aujourd'hui est l'attractivité de notre métropole, l'attractivité interne et externe. L'attractivité interne, ça veut dire la fierté des habitants métropolitains, ce qui passe par la qualité de vie. Jean-Michel MOLLE l'a souligné, là où on pêche vraiment – et on passe notre mandat à y réfléchir – c'est sur l'accessibilité. C'est un enjeu économique, écologique et aussi social et de qualité de vie. Il faudrait vraiment pouvoir passer la seconde dans ce domaine.

Gérard CAUDRON, Maire

D'autres interventions ? Monsieur BURETTE.

Victor BURETTE, Parti Socialiste

Merci à Jean-Michel MOLLE qui s'est attelé à cet exercice qui n'est pas facile et qui a

pointé du doigt des choses positives puisque notre métropole est belle par certains aspects, mais il a aussi pointé la question de la mobilité et des transports. Je voulais prendre la parole pour alerter sur ce qui apparaît de plus en plus comme l'angle mort de la politique métropolitaine : la mobilité et les transports. La situation n'était pas glorieuse en 2016 et l'est encore moins en 2018. La ligne 1 du métro ne connaît pas son dédoublement, avec un calendrier sur lequel plus personne n'ose se positionner. Le renforcement du cadencement était nécessaire sur la ligne 2 mais il est reporté *sine die*. Le tramway est bondé aux heures de pointe. Il était infréquentable cet été en raison des fortes chaleurs, au point d'avoir des malaises dans les rames. Le nouveau projet de tramway est reporté aux calendes grecques puisqu'il est mené en dépit du bon sens en matière de concertation avec les communes traversées. Les conséquences sont lourdes pour nous et il est important qu'on en ait tous conscience. Les conséquences sont lourdes – la CCI l'a noté à travers les propos de son président – en matière d'attractivité économique. On commence à le ressentir, les entreprises alertent de plus en plus. Aujourd'hui, l'implantation sur la métropole commence à devenir problématique sur certains secteurs à cause de la mobilité. S'il n'y avait que l'attractivité économique, mais il y a aussi la santé. Aujourd'hui, on est bien conscient des problèmes de qualité de l'air. Une enquête nationale est sortie : il y a 500 000 morts par an à cause de problèmes de qualité de l'air. Regardez comment nous avons traversé l'été, avec les alertes récurrentes d'ATMO : on ne comptait plus les jours où il y avait des alertes, mais les jours où il n'y en avait pas. ATMO fait des alertes sur les particules fines, alors qu'on sait aujourd'hui que le problème est aussi lié aux particules ultrafines qui ne sont même pas comptabilisées par ATMO. On sait que les normes des organismes publics sont aujourd'hui caduques et qu'il faut se référencer par rapport aux organismes privés et laboratoires indépendants pour avoir une vraie idée de la qualité de l'air. C'est un enjeu de santé prégnant. C'est un enjeu pour l'environnement, on voit bien aujourd'hui comment la France n'est pas capable de répondre à ses engagements de réduction des gaz à effet de serre. Enfin, nous avons là un enjeu sur la qualité de vie. Tous ceux qui sont, comme moi et comme nous, usagers des transports en commun voient bien qu'aux heures de pointe, c'est devenu insupportable, de 7h du matin jusqu'à 9h, le midi, et cætera. Voilà les enjeux.

Qu'a proposé la MEL en face ? Le rapport 2016 évoque les superbes assises de la mobilité. Depuis, on a eu le Grenelle de la mobilité : en février 2018, un journal nous annonçait le Grenelle de la mobilité qui s'est déroulé ici-même à Villeneuve d'Ascq. Que ressort-il de ce Grenelle de la mobilité ? Pas grand-chose pour être honnête. On nous parle d'un péage, il va mettre du temps à voir le jour. Franchement, les objectifs ne sont pas tout à fait à la hauteur. On nous propose des portiques dans le métro à soixante millions d'euros, comme si l'enjeu était d'injecter soixante millions d'euros sur la question de la lutte contre la fraude alors qu'on a des enjeux de renforcement de notre réseau. Pour vous donner une idée, on fait une motion sur la ligne Ascq-Orchies : quelles étaient les études de la Région ? Trente-cinq millions d'euros ?

Florence BARISEAU, Villeneuvois Avant Tout

Ce n'était pas l'étude de la Région mais de la SNCF.

Victor BURETTE, Parti Socialiste

Selon les études de la SNCF, le coût était de trente-cinq millions d'euros. Ça donne une idée de l'ordre d'importance des investissements qui sont réalisés. On nous propose comme solution de mettre la 4G dans le métro. Avant d'avoir le téléphone dans le métro, il faudrait peut-être qu'on puisse y rentrer. On est dans l'ordre du gadget. Comble de l'ensemble, cet été, on constate qu'on nous augmente encore les tarifs du réseau Transpole, des tarifs qui ne sont pas anecdotiques, alors même que la qualité du service se dégrade sur le réseau. Là, on a un problème lourd. Je pense qu'on ne peut pas se contenter des réponses actuelles. Je pense que notre conseil municipal doit contribuer, on a un certain nombre d'élus communautaires, tous bords confondus, qui doivent alerter sur ce point noir. On voit qu'il existe des solutions innovantes, y compris sur la question tarifaire. Nous devons inciter davantage à prendre les transports en commun et ça ne peut pas se faire avec ces grilles tarifaires qui ne sont pas adaptées. Ceux qui ont des familles, des enfants, vous voyez bien le coût cumulé que les transports représentent par famille. On ne peut pas balayer la question de la gratuité pour certaines catégories dans un premier temps, et même à terme. Quand on voit ce qu'il se passe à Dunkerque, à la communauté de la Porte-du-Hainaut, sur le Valenciennois et la qualité des débats sur l'avenir du transport, on ne peut pas balayer ici d'un revers de main un vrai débat sur la question du transport, de son financement et du coût qu'il représente pour la collectivité. Il nous faut une politique du transport plus ambitieuse pour avoir un réseau plus performant. Les enjeux sont lourds. Il y a aussi la question du vélo : on a repris la compétence voirie au département en 2016. Il est temps que sur la question du vélo, on passe à la vitesse supérieure. On avait eu cette discussion avec Sébastien COSTEUR qui le reconnaissait : il y a, pour les usagers du vélo, une insécurité sur les routes. On a besoin d'évoluer en site propre, on a besoin de sécuriser les usagers et ce n'est pas le cas actuellement avec les simples bandes cyclables sur des routes où les gens roulent à plus de cinquante kilomètres/heure. Dernier point, la MEL a retiré dix millions d'euros de la convention avec Transpole, soit disant pour les injecter sur les grandes infrastructures. Je pense que, là aussi, ce serait bien que ce soit suivi des faits. Il nous faut collectivement tirer la sonnette d'alarme.

Gérard CAUDRON, Maire

Je pensais que j'allais m'ennuyer ce soir, ne rien apprendre. J'ai quand même appris. Tu es toujours socialiste, Victor ? On a commémoré cette année – c'était le jour de ma sortie d'hôpital, je m'en souviendrai toujours – les cinquante ans de la MEL. Sur les cinquante ans, quarante-six ans ont été présidés par des socialistes – Augustin LAURENT, Arthur NOTEBART, Pierre MAUROY, Martine AUBRY – et quatre ans par Damien CASTELAIN. Faire le procès à charge de ce qu'a fait la communauté urbaine rebaptisée MEL, cela prouve bien qu'en politique aujourd'hui, quel que soit le parti – ou ce qu'il en reste pour l'un d'entre eux – ce n'est très clair. D'autant plus que, quand on pose les deux problèmes... Moi, je suis le doyen de la MEL, de la communauté, je n'ai pas connu Augustin LAURENT mais j'ai connu Arthur NOTEBART, Pierre MAUROY et Martine Aubry. J'ai la mémoire des vieux

caïmans et aussi la dent dure quelques fois, ça m'arrive. Le métro, s'il a existé, c'était Arthur NOTEBART. Si on a maintenu le métro et le tramway, c'était Arthur NOTEBART et Pierre MAUROY. Si on a développé des lignes complémentaires comme les Lianes, qui sont très efficaces, c'est Martine AUBRY – avec la continuation par Damien CASTELAIN. Cette manière de faire des boutades sur les uns et les autres, je trouve cela un peu désagréable...

Victor BURETTE, Parti Socialiste

Je n'ai pas fait d'attaque ad hominem.

Gérard CAUDRON, Maire

D'autant plus que honnêtement, si la situation de la métropole lilloise n'est pas agréable - avec les trois quarts d'heure qu'il faut pour venir de Seclin le matin et les embouteillages à la sortie – malheureusement toutes les grandes agglomérations sont confrontées à ce problème. Ma fille vient de rentrer à Bordeaux. Là-bas, non seulement on ne trouve pas de logement pour les étudiants alors qu'on en trouve chez nous, mais les entrées et les sorties de Bordeaux, pour prendre cet exemple, ne sont pas tristes du tout. Je suis d'accord avec le constat, on est à un tournant important et il faudra certainement qu'on fasse des efforts particuliers, pas automatiquement en faisant payer ceux qui viennent travailler pour rentrer dans Lille. Je connais ces systèmes à Londres ou ailleurs, mais la plupart des gens qui peuvent rentrer, ce sont des gens qui ne paient pas parce qu'ils ont un chauffeur ou autre. Moi qui suis un homme de gauche, je veux quand même rappeler cela. Sur la ligne 1 du métro, la communauté urbaine et la MEL ont fait tout ce qu'il fallait faire. La preuve en est que toutes les stations ont été agrandies. C'est le fournisseur de rames qui n'est pas au rendez-vous. Je n'ai pas bien compris pourquoi ni comment, mais on ne peut pas en faire le procès à la MEL ni à la communauté puisque les travaux de financement, d'agrandissement des stations de métro sont terminés. Si dans l'attaque en charge on peut dire qu'il n'y a pas assez de contournements, de nouvelles voies autoroutières, quelle que soit l'étiquette politique des élus, quand on leur dit, même pour le contournement sud-est qui permettrait de se brancher plus loin sur l'autoroute A1, il faut traverser toute une série de communes et les élus n'en veulent pas. Je peux le comprendre, d'autant qu'ils ont déjà eu le TGV qui a coupé un certain nombre d'entre eux. Le contournement ouest a été refusé par tous les élus traversés. S'il faut revenir là-dessus, il faut mettre de l'argent et surtout prendre des décisions. On le voit bien sur l'idée lancée par Damien CASTELAIN d'un tramway. Pourquoi est-ce que ça a été bloqué ? Parce que les élus du secteur sont réticents à l'idée de voir un tramway qui traverse les rues et la durée de travaux... Quand je pense que je me suis opposé au fait de bloquer la place de la République d'Annappes pour faire des fouilles complémentaires qui risquaient de durer un an, voire un an et demi, en bloquant toute la circulation et le stationnement, quand un tramway passe sur des lignes propres comme le grand boulevard, cela va, mais quand il doit passer à travers des communes comme Faches-Thumesnil, Ronchin ou autres, si on était élu de ces communes, on y regarderait à deux fois. Ça nous a

permis de remettre sur le chantier le problème de la liaison entre les Quatre-Cantons et l'aéroport. À l'époque d'Arthur NOTEBART, on a eu des affrontements violents, mais s'il n'avait pas été là, on n'aurait pas eu la ligne 1 et la ligne 2 ensuite.

Tout cela pour dire que ce n'est pas simple. Quand ce n'est pas simple, même quand on est jeune, on essaie d'en tenir compte. On est bien conscient des problèmes de circulation, des problèmes de respiration, même si aujourd'hui il ne faut tout de même pas trop les surestimer. Il y a trente ans, dans l'agglomération, on dira qu'il n'y avait pas cette pollution. C'est peut-être qu'on ne la mesurait pas. Je me souviens qu'au Breucq, Alfred DEQUESNE me disait que durant la première partie du XXe siècle, certains jours, on ne pouvait même pas se déplacer dans le Breucq tant il y avait de nuages noirs liés à l'industrie chimique et à l'industrie textile, comme à Roubaix. Cela ne veut pas dire qu'avec nos voitures on ne pollue pas autrement, mais de là à dire que c'est plus mortel aujourd'hui que cela ne l'était à l'époque, on a quand même une durée de vie plus importante qu'à l'époque. On va commencer, je m'en doute, une campagne des municipales et des communautés dans un esprit qui va avoir le don de m'irriter. Je demande donc qu'on regarde bien à la fois qui a fait quoi, qui n'a pas fait, qui a accepté, qui a refusé. J'ai encore toutes les archives, je peux tout retrouver, on aura quelques surprises. Il faut surtout bien se rendre compte qu'il n'y a pas de solution miracle. La seule chose qui peut arriver un jour, c'est que si on arrive à un niveau de saturation et donc d'asphyxie tel, je prends le pari pour les plus jeunes d'entre vous, qu'il y aura des sirènes et toutes les voitures qui seront en place devront s'arrêter, parce que ce sera le seul moyen de continuer à respirer.

On a parlé du maire de Lyon aujourd'hui, autre grand socialiste devant l'éternel, devenu macroniste et qui va retourner conquérir sa ville de Lyon dit-il. Même à Lyon ou à Marseille – c'est encore autre chose – quand vous traversez la ville, même avec les contournements, même avec les métros, ce n'est pas une chose facile. Ce n'est facile nulle part. Puisqu'on est dans les propositions non pas révolutionnaires, mais qui sortent un peu du cadre, je dirai simplement que quand on voit la diversité de la France, sa beauté, si grâce à une politique d'aménagement du territoire véritablement réaliste, on cessait ce mouvement qui consiste à désertifier certains départements et certaines régions pour engorger les autres. Dans un département comme la Lozère – où on est passés cet été – il y a 80 000 habitants, il reste une ligne de train qui va être supprimée dans le cadre des plans actuels. On peut être tenté de fermer les bureaux de poste – on en parlera tout à l'heure sur le Breucq – ou de fermer différentes administrations ou des classes d'école. Sauf que l'économie réalisée pour ces fermetures est bien moins importante que le coût supplémentaire généré pour gérer l'engorgement des grandes métropoles. La solution n'est-elle pas là ? Tout comme pour l'alimentation : la solution ne serait-elle pas l'agriculture de proximité ? On en a parlé tout à l'heure, pour éviter les déplacements, pour remettre un peu en question au niveau européen cette liberté de circulation des camions qui fait que sur l'autoroute A1, sur deux files, vous bloquez tout avec des camions qui viennent de la Pologne, de la Roumanie ou d'ailleurs pour faire du cabotage chez nous. Qu'ils viennent livrer et charger, c'est une chose, mais ils engorgent nos routes parce qu'ils ont des conditions salariales et donc de coût inférieurs aux nôtres. Plutôt que de dire que la communauté et ses dirigeants successifs socialistes n'ont pas fait

leur travail – ce que j'ai bien noté de la part de Victor BURETTE... De toute façon, les autres ont toujours géré à l'unanimité. Il y a toujours eu, avec NOTEBART et les autres, une majorité. Le seul moment où il y a eu une opposition, c'était sous Pierre MAUROY, quand les socialistes m'avaient mis dehors et que j'étais de ce fait un des rares à ne pas être dans la majorité de la communauté urbaine à l'époque. C'est une réalité, même si je me suis rendu compte un jour, après avoir été viré du groupe socialiste, qu'ils avaient continué à me prélever les cotisations. Comme je ne regarde pas mes comptes, je ne m'en étais même pas rendu compte. Je voulais terminer en faisant sourire, mais ce problème des mobilités et des pollutions est trop sérieux pour qu'on en fasse un petit jeu politicien, et je voulais le dire à mon ami Victor BURETTE. Madame BARISEAU ?

Florence BARISEAU, Villeneuvois Avant Tout

Juste un mot sur la ruralité et le développement du territoire, je partage tout à fait vos propos. Il n'est pas nécessaire d'aller jusqu'en Lozère. Vous qui êtes Picard, vous savez qu'il y a aussi une désertification des communes rurales en Picardie, dans le Pas-de-Calais également d'ailleurs. On peut déjà commencer à lutter contre la désertification rurale, au moins à l'échelle des Hauts-de-France.

Gérard CAUDRON, Maire

C'est évident. C'est d'ailleurs le bon côté de cette grande région et de cette réforme qui nous a regroupés : c'est de mettre le département de l'Aisne en particulier – que je connais bien – dans cette grande région qui commence à convaincre les autorités régionales – surtout quand le président en est lui-même issu – que c'est une richesse et pas une charge. C'est une richesse d'avoir une région où il peut y avoir à la fois le Nord-Pas-de-Calais avec ses 4,5 millions d'habitants, mais d'avoir aussi l'Aisne qui apporte autre chose. La Région commence à bien y travailler, je peux en porter témoignage, mais la Lozère est un département où il y a à peu près autant d'habitants qu'à Villeneuve d'Ascq. Le chef-lieu, qui est Mende, si on en retire les administrations demain, il meurt, alors que ce sont de très belles villes, de beaux lieux de vie. Je prends cet exemple, mais on peut en prendre énormément. En matière d'aménagement du territoire, il faudrait peut-être même recréer des villes nouvelles, dans certaines régions de France, comme l'avait fait le Général De GAULLE en son temps. Nous prenons donc acte de ce rapport.

Le conseil municipal prend acte du rapport.

XXII. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES AU TITRE DE L'ANNEE 2018

Jean-Antoine ROSSIT, Conseiller municipal

Il vous est proposé de voter les subventions à cinq associations patriotiques pour un montant total de 3 300 euros.

Gérard CAUDRON, Maire

Je pense que cela ne pose pas de problème ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXIII. PRESENTATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Gérard CAUDRON, Maire

Y a-t-il des observations ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXIV. TABLEAU ACTUALISE DES SUBVENTIONS

Gérard CAUDRON, Maire

Y a-t-il des observations ?

XXV. MOTION DEPOSEE PAR LES GROUPES EPVA ET PS RELATIVE A LA REOUVERTURE DE LA LIGNE SNCF ORCHIES-ASCQ-PONT-DE-BOIS

Gérard CAUDRON, Maire

Il nous reste maintenant trois motions. Je ne suis pas un fan des motions, mais c'est comme cela. En plus, ce sont trois sujets qui nous impactent directement. Le premier porte justement sur la ligne Orchies–Ascq–Pont-de-Bois qui est actuellement à l'étude au niveau régional. D'après les informations que j'ai – je le dis d'entrée pour

ne pas donner une impression de mauvaise politique – je me suis renseigné dans les services de la Région et c'est en étude. Vous le direz, Madame BARISEAU, mais je laisse présenter la motion. Ensuite, sur Linky, c'est à la fois quelque chose qui perturbe nos concitoyens et en même temps, selon moi, c'est un problème de principe. Enfin, la fermeture des bureaux de poste, dont celui du Breucq bien entendu. Pour ne pas jouer le « Monsieur Je-fais-tout », puisque ce sont des motions déposées par le groupe socialiste et le groupe EPVA, à André LAURENT de présenter la motion Orchies–Ascq–Pont-de-Bois et on ouvrira une petite discussion. Ensuite, je demanderai à Sylvain ESTAGER de présenter la motion Linky et à Didier MANIER la motion ayant trait au bureau de poste.

André LAURENT, Adjoint au Maire

Cette ligne Orchies-Ascq, puisqu'au départ c'est cela, répondait à l'origine à un transport du personnel qui venait travailler aux ateliers d'Hellemmes. Les horaires étaient adaptés pour ce personnel, aux horaires de travail des ateliers SNCF d'Hellemmes. Comme il a été dit juste avant, la thrombose était générale à partir de 7h du matin jusqu'à 9h30 et le soir à partir de 15h30 jusqu'à 19h sur la métropole lilloise – il suffit d'écouter France Bleu Nord le matin, à partir de 7h, on n'entend que cela : des bouchons, des bouchons, des bouchons. Par rapport à cette ligne Orchies–Ascq, la SNCF n'a jamais entretenu cette ligne, elle l'a laissé se dégrader. Pour permettre la circulation des trains, il a fallu baisser la vitesse des trains sur cette ligne jusqu'à ce que, à un moment donné, les trains ne peuvent plus circuler parce qu'on descend à une vitesse beaucoup trop basse et qui n'est plus du tout intéressante. Ce qui a mis un peu plus en difficultés cette ligne – qui, il est vrai, n'est pas très utilisée – c'est qu'à la gare SNCF, on a supprimé le poste à l'accueil, qui faisait que les billets de train pouvaient être achetés directement. On a installé un distributeur automatique, mais il était placé dans la gare qui était fermée aux heures intéressantes, ce qui incite beaucoup de monde à aller acheter un billet de train et à utiliser le train. Tout cela fait que cette ligne est devenue plus que déficitaire. On ne pouvait plus rouler très vite dessus, la SNCF a donc décidé de la fermer. Les maires des communes traversées ou adjacentes à cette ligne ont réagi, ont sollicité le conseil régional – du temps où les socialistes étaient au pouvoir. C'est un fait, ça fait longtemps qu'on parle de cette ligne Orchies–Ascq. Les maires de tous bords politiques ont sollicité la SNCF pour faire en sorte qu'il y ait des réparations sur cette ligne afin que les trains puissent continuer à circuler. On en arrive à la conclusion que quand une ligne est fermée, il est très difficile de la faire rouvrir. La thrombose de la métropole lilloise fait que cette ligne constitue quand même une alternative pouvant permettre, avec des horaires adaptés, d'utiliser cette ligne SNCF pour mener non plus à Ascq mais à Pont-de-Bois où le métro peut ensuite desservir la métropole. Les maires des communes concernées – vous avez la liste, ils sont de tous bords politiques – ont fait en sorte de se liquer et de se lier pour influencer la SNCF – je ne dis pas la région car elle est prête à investir de l'argent. La communauté de communes est prête également à mettre de l'argent, la métropole est prête aussi à mettre de l'argent. Pour l'instant, ce qui bloque, c'est la SNCF qui se fait tirer énormément l'oreille pour qu'elle investisse également dans cette ligne SNCF. Les

maires se sont réunis, ont édité un tract – la Ville de Villeneuve d'Ascq prend également sa part dans ce dossier – et pour faire signer une pétition qui va se trouver sur le site de la ville afin de demander la réouverture de cette ligne Orchies–Ascq–Pont-de-Bois. Il est évident que cela permettrait également aux habitants d'Ascq d'avoir un moyen de transport aisé pour rejoindre la station de métro. Cette pétition a pour but de faire réagir et de dire que tout le monde peut être acteur de cette réouverture de ligne en allant signer massivement cette pétition, pour influencer la SNCF et la convaincre qu'elle doit aussi mettre la main au portefeuille, pour faire en sorte que cette ligne puisse rouvrir et donner un moyen alternatif à la circulation, en évitant la voiture. Il faut bien sûr que des aménagements autres soient prévus, notamment des parkings-relais dans certaines gares et certaines communes. Voilà l'objet de cette motion pour la réouverture de cette ligne Orchies–Ascq–Pont-de-Bois.

Gérard CAUDRON, Maire

Madame BARISEAU souhaite intervenir, puis Madame DESCAMPS.

Florence BARISEAU, Villeneuvois Avant Tout

Nous allons voter la motion. J'ai quelques nouvelles. Le premier chiffrage de la SNCF était d'environ 35 millions d'euros. Il a été décidé au COPIL du 16 juillet de lancer une étude complémentaire. Le problème, c'est que je me suis rendu compte que la ville de Villeneuve d'Ascq n'avait pas été conviée au COPIL du 16 juillet. Je m'en suis ouverte au président de la commission Transports, je lui ai écrit le 25 juillet, je vous donnerai copie de la réponse que je viens de recevoir où il acte une erreur des services, il reconnaît qu'il se tient à disposition et que ça ne se reproduira plus. Le COPIL du 16 juillet a acté une étude complémentaire qui va être votée à la commission permanente d'octobre, vers le 20 octobre, pour regarder tout le champ des possibles, avec tout d'abord l'option « site propre » qui a été une demande du vice-président aux Transports. Aujourd'hui, cette étude va coûter 200 000 euros. On a l'accord de l'État, de la Région, de la CCPC qui a dû le voter en bureau le 10 septembre. On attend la réponse de la MEL pour diviser la facture de cette étude complémentaire de 200 000 euros qui va être votée en octobre. On va bien sûr voter la motion. Je voulais vous dire que j'avais réagi en constatant qu'il y avait un oubli concernant la ville de Villeneuve d'Ascq. Je vais vous donner copie du courrier que j'ai fait à Luc FOUTRY et de sa réponse.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci. Madame DESCAMPS.

Véronique DESCAMPS, Les Patriotes

Je voulais intervenir puisque je siège à la commission Transports à la Région. Je voulais appuyer l'intervention de Madame BARISEAU. Bien que je ne sois pas dans l'exécutif à la Région, je dois bien admettre que le Président Xavier BERTRAND et le Vice-Président aux Transports nous ont bien assuré qu'ils feraient tout et qu'il était

hors de question de fermer des lignes, notamment des petites lignes et la ligne concernée, c'est-à-dire Orchies – Ascq – Pont-de-Bois. Un projet avait été discuté en commission, un projet touristique pour reprendre cette ligne, la rénover, la réparer afin de la rouvrir. Théoriquement, ça devrait se faire, je pense que c'est en bonne voie. On en discute, on va voter – comme Madame BARISEAU l'a dit – en commission permanente la nouvelle étude. On sera vigilants à notre niveau pour la réouverture de cette ligne et nous voterons évidemment cette motion.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci. Je mets cette motion aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Je vous remercie.

La motion est adoptée à l'unanimité.

XXVI. MOTION DEPOSEE PAR LES GROUPES EPVA ET PS RELATIVE A LA LIBERTE DE REFUSER L'INSTALLATION D'UN COMPTEUR LINKY

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Il s'agit ici d'un sujet extrêmement complexe et qui mobilise dans tout le pays et à Villeneuve d'Ascq aussi. Chacun sait ici qu'environ trente-cinq millions de compteurs doivent être déployés sur le territoire national par Enedis, des compteurs intelligents qui doivent remplacer les compteurs existants dans les installations, quelle que soit la génération des compteurs installés chez les particuliers. C'est un sujet qui nous renvoie à ce qu'on rencontre au quotidien sur le terrain puisque vous avez été saisi, Monsieur le Maire, ainsi que beaucoup d'élus ici présents, de différentes façons. Un collectif s'est constitué dans la ville et a lancé le débat, l'a animé et a rencontré une vraie audience. Ça répond évidemment à une inquiétude forte de nos concitoyens. Vous êtes aussi, Monsieur le Maire, régulièrement interpellé par des courriers électroniques, des courriers qui vous sont adressés par des citoyens qui ne comprennent pas ce qu'ils lisent ici et là dans la presse, les inquiétudes qui sont relayées. Les rencontres de terrain, les conseils de quartier, tous les dispositifs participatifs que nous avons sur la ville rendent compte des inquiétudes, des débats qui auraient dû être davantage transparents au niveau national et qui aujourd'hui font défaut. Quels sont les sujets abordés à propos de Linky ? On a des inquiétudes sur la dangerosité supposée du compteur. On a des inquiétudes sur le principe même du compteur intelligent qui est un moyen de collecter les données et, au-delà de la simple collecte de données, l'inquiétude porte sur l'utilisation des données collectées par ces compteurs. On a aussi énormément d'inquiétudes ou de retours sur les conséquences de la pose liés à des dysfonctionnements qui sont constatés avec divers témoignages sur les conséquences liées à la pose. Vous aviez une installation électrique qui fonctionnait, on vous change le compteur et vos installations électriques deviennent défectueuses. Ici, il ne s'agit pas, à travers le débat qu'on

peut avoir en conseil municipal, de se prononcer sur ces inquiétudes : est-ce qu'elles sont légitimes ou non ? Est-ce qu'elles sont exagérées ? Est-ce qu'elles procèdent d'une forme d'hyper-inquiétude ou de non-maîtrise du sujet ? Ce n'est pas le débat que nous devons avoir ici. Nous devons constater une chose. Quand vous avez un tel déploiement dans le pays, quand vous avez de telles inquiétudes multiformes et qui sont relayées par différents réseaux, que dois faire l'État ? Que doit faire l'opérateur ? Répondre, rassurer, échanger. Force est de constater que nous avons un silence du gouvernement sur ces questions, sujet qui visiblement ne fait pas partie des préoccupations alors que les remontées arrivent. Enedis, qui doit répondre au premier chef, est extrêmement flou, extrêmement vague sur une série de questions qui lui sont posées.

La question qui se pose à nous est : que pouvons-nous faire en tant que commune ? Il y a près de sept cents communes qui ont adopté des délibérations visant à pouvoir permettre à des usagers de refuser les compteurs Linky. La plupart de ces arrêtés ont été cassés par la Préfecture. Récemment, le tribunal administratif de Toulouse a confirmé que les habitants de Blagnac pouvaient fermer la porte aux installateurs. Pour autant, il y a un flou par rapport à certains points de l'arrêté qui avait été pris. Pour être bien clair, où en sommes-nous aujourd'hui ? On a des usagers qui peuvent refuser ou accepter l'accès du logement : il faut bien mesurer les termes de ce qui a été confirmé. On peut refuser ou accepter que les données collectées par le compteur soient transmises à des tiers partenaires. Ce sont des choses qui ont été validées par le tribunal administratif. Pour autant, quand un usager refuse, quelles sont les conséquences ? Est-ce qu'on peut refuser et conserver son ancien compteur ? La chose n'a pas été validée par le tribunal administratif. Ça veut dire qu'on est face à une exposition de nos concitoyens qui, en fonction de leur fragilité sociale, de leur fragilité culturelle, vont être plus ou moins exposés à une décision. Si vous refusez, que va-t-il se passer concrètement ? Si l'installateur vient chez vous et que vous le refusez, que va-t-il se passer à terme ? Est-ce qu'Enedis sera en mesure de vous dire : vous avez refusé, c'est ça ou rien, on vous coupe le courant, trouvez un autre opérateur pour distribuer le courant chez vous, faites une installation personnelle. On n'a pas de véritable réponse d'Enedis sur la question. Que va-t-il se passer, en cas de refus, par rapport aux relevés ? Si on n'a pas le compteur intelligent qui transmet, est-ce que ces relevés vont être facturés à terme ? Enedis ne répond pas aujourd'hui. Que va-t-il se passer le jour où votre compteur actuel sera défectueux et qu'il faudra le changer ? Aujourd'hui, la pose est gratuite mais qu'en sera-t-il dans deux ou trois ans ? Il n'y a pas de visibilité par rapport à cela. Pour nous, il est important de relayer deux choses : l'inquiétude sociétale – il faut l'entendre, il y a un raté énorme d'Enedis sur la question – et un silence gouvernemental qu'on peut déplorer. Tout en n'exposant pas l'usager à une délibération – c'est pour cela qu'on n'a pas pris de délibération ici – qui aurait laisser entendre que finalement, le maire avait décidé qu'on pouvait et *in fine* ce n'est pas le maire qui décide, c'est l'usager. Comme on n'a pas ces réponses sur le devenir d'un refus qui serait exprimé par un usager, nous avons fait le choix ici d'une motion qui doit être extrêmement claire. Notre motion rejoint d'autres motions qui auraient pu être prises ou qui vont être présentées ici. Il y aura ensuite la poste, nous allons en

parler, on a parlé du transport avec la ligne Ascq – Orchies, on aurait pu parler aussi du désengagement de l'État au niveau des services fiscaux avec des réformes qui s'imposent aux usagers. Derrière cela, c'est la notion de maintien d'un véritable service public qui doit être posée. Linky, c'est une question technique, mais force est de constater que ce qui faisait la force du modèle français à l'étranger et qui garantissait l'attractivité du territoire et des territoires en France, c'était la qualité de service public. Aujourd'hui, on a une véritable dégradation qui s'opère, qui est multiformes – on le sait bien. Les citoyens, les usagers des services publics sont de plus en plus appréhendés comme des clients : c'est la terminologie qui est imposée aujourd'hui par certains opérateurs. Notre inquiétude est de dire, à travers Linky, qu'on doit pouvoir avoir un débat serein dans le pays. Aujourd'hui, on ne l'a pas.

Que demande-t-on dans la motion ? On a pris une motion pour que les choses soient bien claires et qu'on ne soit pas dans une logique qui donnerait l'illusion que le Maire peut décider sur le sujet, parce que ce n'est pas lui qui est compétent. Là, les tribunaux administratifs ont tous statué sur cette question en ce sens. La motion demande à ce qu'Enedis soit très attentif aux personnes qui expriment des inquiétudes sur la santé, que ce soit en termes de santé, d'électro-sensibilité, ou encore sur le traitement des données personnelles : comment les collecte-t-on ? Que deviennent-elles ? À quoi servent-elles ? On veut aussi que le consentement des citoyens soit recueilli avant chaque changement, qu'on n'ait pas des opérateurs ou des sous-traitants des opérateurs qui débarquent et qui passent en force. Là aussi, on a beaucoup de témoignages sur une forme d'agressivité – qui ne débouche pas sur des choses très concrètes. Quand vous arrivez chez quelqu'un qui ne comprend pas très bien, que vous lui dites que c'est comme ça et pas autrement, qu'il n'a de toute façon pas le choix parce que la mairie a décidé... Ce n'est pas la mairie qui décide, c'est Enedis qui impose. Il faut être bien clair : on veut que les usagers, les citoyens soient parfaitement éclairés. Ils ont la liberté d'accepter ou de refuser, mais cette liberté d'accepter ou de refuser doit être exercée de façon éclairée. Cela veut dire qu'on doit avoir des réponses claires sur toutes les inquiétudes qui sont exprimées. Nos incertitudes sur le devenir d'un ancien compteur qui n'a pas été changé, sur l'éventuelle facturation et son niveau le jour où il faudra le changer, sur la facturation ou pas des relevés qui seront effectués, on doit avoir des réponses. Enedis doit être clair là-dessus et ne pas botter en touche comme c'est le cas depuis plusieurs mois.

Évidemment, liberté de remplacer, ça veut dire qu'il faut être éclairé. Quelque part, derrière cette question, c'est bien que l'utilisateur soit placé au cœur des préoccupations d'Enedis. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. On a un train qui est lancé, les choses avancent. Des questions ont été portées à la fois par toutes les communes qui ont délibéré, par les associations de consommateurs. On a encore dans notre pays des associations de consommateurs – *60 millions de consommateurs*, *Que choisir ?*, vous les connaissez – qui répondent dans leur essence à un mouvement consumériste qui visait à protéger l'utilisateur de la société de consommation, des dérives libérales. On sait d'ailleurs que le Gouvernement est en train de sucrer toutes les subventions à ces associations et qu'elles sont en péril aujourd'hui. Ces associations ont fait un gros boulot sur le compteur Linky et il faut

les féliciter, elles sont encore utiles. Associations, collectifs qui se mobilisent, il faut des réponses, il faut qu'Enedis réponde. Ça, aujourd'hui, c'est le cœur de la motion.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci. Madame AUBER ?

Corinne AUBER, Villeneuvois Avant Tout

Je vous réponds, Monsieur ESTAGER, parce que je connais un peu ce sujet. J'ai été confrontée à ce problème. J'habite un lotissement à Villeneuve d'Ascq, un hameau de vingt-quatre maisons qui sont des maisons Sedaf, en briques, où les boîtiers se trouvent à l'extérieur des maisons. On vous a interpellé le 12 juin, lors de notre réunion plénière, sur le malaise qui existait à Villeneuve d'Ascq concernant l'installation de ces compteurs Linky. Dans notre lotissement, cette installation a été faite au forcing. Nous avons mis, mes voisins et moi, des interdictions sur les boîtiers. Ils ont tourné pendant des jours et des jours, ils ont choisi le moment où il n'y avait personne, ils ont arraché ces interdictions et ces panneaux, et ils ont installé les compteurs Linky. Nous sommes vingt-quatre maisons, les vingt-quatre ont été équipées. Il s'agit du quartier du Château, de la rue Jeanne-d'Arc, du chemin du Change et rue Charles-Lebon. Je pense qu'on prend une position un peu tardive, parce qu'Enedis est en train de tourner. Quand les compteurs sont à l'intérieur des maisons, ils ont besoin de l'autorisation, mais pour tout ce qui est extérieur ? Les lotissements modernes, les nouveaux, les récents ont tous des boîtiers extérieurs. C'est trop tard. Nous, on décide de voter pour la motion, en raison de la nécessaire information. La pédagogie n'a pas été faite, c'est dommage. C'était l'affolement, du moins dans mon quartier. La pédagogie auprès des habitants est un peu tardive. Peut-on proposer cela aux réunions organisées par les conseils de quartier ? C'est dommage, c'est trop tardif. Cette question se pose depuis le mois de mai.

Gérard CAUDRON, Maire

D'autres interventions ? Sylvain ESTAGER.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Juste une remarque. Madame, vous siégez en conseil municipal. Rien ne vous interdit de déposer une motion, vous auriez pu le faire. Dont acte, vous ne l'avez pas fait. Nous, nous le faisons après avoir échangé avec les remontés. Finalement, le constat que vous faites sur la violence de la méthode, on a fait le même et on a collecté les informations. Il faut attendre de voir comment ça prend dans le territoire. Effectivement, on est aujourd'hui dans une position de réaction face à toutes les remontées du terrain que nous avons eues. Au mois de mai, on a échangé, Monsieur le Maire a échangé avec énormément de concitoyens par mails, avec le collectif à qui on a mis une salle à disposition pour qu'il puisse faire de la pédagogie, poser les questions. On est convaincu que sur ces sujets-là, la discussion est effectivement nécessaire. Je pourrais aller dans votre sens sur un autre sujet, mais qui est à peu

près similaire, sur un opérateur qui est venu chez moi pour poser la fibre. Ils sont venus et m'ont dit : l'intervention, c'est quarante minutes. On vous pose un boîtier fibre en quarante minutes. Je leur ai dit qu'en quarante minutes, ils ne pouvaient pas faire un travail propre. Ils me répondent : « *Ce n'est pas nous, c'est la mairie qui impose ces quarante minutes.* » Ils m'ont dit ça à moi, ça tombait mal. Je pourrais témoigner de ces méthodes qui sont particulièrement délicates et qu'on pourrait qualifier de méthodes de voyous. Vous avez été victime de cela et on a eu ces remontées. Aujourd'hui, en ce premier conseil municipal de la rentrée, on propose cette motion, on adresse un signal. Je le répète : il est hors de question pour nous de faire quelque chose de démagogique, qui consisterait à dire que vous pouvez refuser, qu'on vous informe que vous pouvez refuser, car la vraie question qui se pose à nous, c'est l'exposition des usagers en cas de refus. La fragilité sociale sera forcément attaquée en cas de refus à un moment. Ce sont nos inquiétudes et je suis aujourd'hui incapable de vous dire – peut-être avez-vous la réponse – ce qu'il va se passer en cas de refus, quelles seront les conséquences pour tous ceux qui ont refusé. Des gens ont refusé, ils auront des conséquences mais pourront assumer financièrement. Des gens ont refusé et ne pourront pas assumer. Que vont-ils devenir ? Il est essentiel aujourd'hui de les accompagner. Cette motion est une étape. Elle répond aux relevés de terrain, aux inquiétudes rencontrées sur le terrain. C'est une étape. Le débat est lancé.

Gérard CAUDRON, Maire

Quand j'évoquais en différentes occasions les facilités qu'il peut y avoir à dire que c'est la Mairie ou le Maire qui a décidé que... On a entendu sur le Breucq que c'est le Maire qui a demandé la fermeture du bureau de poste. C'est de la diffamation, sauf que quand la diffamation s'adresse à un élu, on considère que c'est de la politique et pas des propos diffamatoires. Ce n'est pas comme la loi de 1884 sur la presse. En plus, il faut rappeler – cela n'a pas été dit – que la compétence énergie a été transférée par l'État à la Métropole européenne lilloise. On n'a même plus la compétence énergie que la plupart des communes ont. C'est une réalité. J'ai une autre anecdote qui explique la différence avec certaines entreprises qui ne sont plus publiques et qui en plus font appel à des prestataires extérieurs. Un jour, un homme sonne à ma porte, rue du Colibri à la Cousinerie. Il a une étiquette Engie sur la poitrine et me dit : « *Je viens mettre à jour votre compte gaz.* » Je lui réponds : « *Dans le quartier, il n'y a pas de gaz. C'est tout électrique. Maintenant, vous allez me donner vos coordonnées pour que je me renseigne.* » Il s'est enfui. En plus de tout cela, il y a des gens qui utilisent cela pour pénétrer dans les habitations. C'est vraiment une histoire de fou. J'ajouterai quand même que – je suis d'accord avec ce que je vais dire, je le partage et je ne suis pas sûr que vous serez tous d'accord avec moi – on sait très bien aujourd'hui que par la numérisation, l'électronique, l'informatisation, on sait à chaque instant ce que vous faites, quelles sont vos habitudes, où vous êtes, ce que vous allez faire. On est vraiment pris par différents systèmes qui heureusement aujourd'hui, avec la loi Informatique et libertés, ne sont pas connectés. Un jour, il suffit d'un pouvoir plus autoritaire et plus bonapartiste encore que celui qu'on a aujourd'hui et qui supprime l'interdiction de connecter. À

partir de là, vous avez le listing de chaque citoyen français avec tout : sa vie, à quelle heure il se couche, à quelle heure il rentre chez lui, quand il fait sa lessive, quand il fait sa vaisselle, quelles sont ses idées politiques, religieuses ou autres. Avec nos téléphones portables et nos micros, on est déjà pris dans ce système, mais ce n'est peut-être pas la peine d'en rajouter. D'autant plus que ces systèmes qui sont, soi-disant, ultra-performants, le jour où ils tombent en panne, le jour où il y aura des perturbations magnétiques ou des grandes pannes guerrières ou non de tous nos systèmes, on ne pourra plus rien faire du jour au lendemain. Je dis que ce n'est qu'un élément de ce système. Personnellement, j'étais pour cette motion afin de donner aussi un signal politique d'arrêt, de ne pas laisser faire n'importe quoi par n'importe qui. À terme, ce sont nos libertés qui sont en cause. Il n'y a pas de proportion entre les deux, mais j'étais l'autre jour à la ferme Saint-Sauveur pour les enfants juifs qui ont été arrêtés, envoyés à Auschwitz et gazés avant même d'entrer dans le camp, si demain un pouvoir veut faire une rafle, il n'aura même plus à essayer de frapper aux portes. Il aura la liste exacte de tous les gens à rafler et de l'endroit où ils sont à un moment donné. Il est peut-être temps, nous qui sommes plus vieux, pour nos enfants et nos petits-enfants, qu'on dise : « *Ce n'est pas possible, ça ne peut pas continuer comme ça.* » Je mets cette motion aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraires ? Abstentions ? Je vous remercie.

La motion est adoptée à l'unanimité.

XXVII. MOTION DEPOSEE PAR LES GROUPES EPVA ET PS RELATIVE A LA FERMETURE DES BUREAUX DE POSTE

Didier MANIER, Parti Socialiste

Une dernière motion sur la fermeture de bureaux de poste sur Villeneuve d'Ascq. Il y a quelques semaines, fin août, dans le quartier du Breucq, la rumeur courait que ce bureau de poste pourrait fermer fin décembre. Je vous ai interpellé, demandant ce qu'il en était. Concomitamment, une pétition a circulé dans le quartier avec plus de trois cents signataires pour demander ce qu'il en était. J'ai moi-même écrit au délégué régional de La Poste. À ce jour, je n'ai pas eu de réponse. Peut-être est-ce parce que je n'avais pas mis de timbre pour le retour, ce qui a bloqué. Je trouve que c'est un peu cavalier. Il semblerait tout de même acté qu'après la fermeture de la poste de la Cousinerie, un certain nombre de menaces pèseraient sur d'autres bureaux de poste de Villeneuve d'Ascq, notamment celui du Breucq et éventuellement Ascq. On souhaiterait connaître la stratégie de La Poste et savoir quelles sont ses motivations. On sait très bien qu'au niveau national, il y a une prise en compte de l'évolution des métiers de la poste. On sait qu'en matière postale, il y a une évolution, que les gens écrivent moins – vous venez de parler de la dématérialisation, ça y contribue. Pour autant, nous pensons que La Poste a un rôle,

notamment en matière de service public, y compris en matière d'aménagement du territoire dans les quartiers. On a vu des évolutions affichées de La Poste dans ses missions, notamment en matière bancaire et d'assurances, mais cela ne nous semble pas antinomique avec une volonté de rester sur le terrain. Quelque chose d'inquiétant, c'est l'évolution du statut de La Poste. On a vu une évolution du statut de La Poste ces dernières années. On sait très bien que service public n'est pas toujours lié à entreprise publique, il peut y avoir des entreprises privées chargées du service public, mais on peut être inquiet lorsqu'on voit les évolutions comme celles d'aujourd'hui. Lorsqu'on nous dit et lorsqu'on voit au niveau national, avec des déclinaisons locales, que la Caisse des dépôts et consignations s'apprêterait à racheter une part des capitaux, des investissements de l'État au niveau de La Poste, cela ne manque pas de nous inquiéter. J'ai quelques exemples où, lorsque la Caisse des dépôts et consignations rachète des parts de capital d'une entreprise publique, cela annonce généralement la privatisation à terme de ces structures. Souvent, la Caisse des dépôts et consignations constitue un sas. On nous dit dans un premier temps : *« Ne vous inquiétez pas, vous savez ce qu'est la Caisse des dépôts et consignations. »* On voit très bien dans un deuxième temps que c'est le sas pour la privatisation. C'est ce qu'il se passe. On nous dit également de regarder ce qu'il s'est fait à la Cousinerie avec le relai-poste. Pas plus tard que dimanche, j'allais à la librairie, il est évident que c'est un effet d'aubaine pour le libraire. Il dit que l'amplitude horaire est plus importante que lorsque c'était La Poste. Pour autant, je pense que c'est un pis-aller et que ces relais postaux n'ont pas vocation à remplir les missions de La Poste. Nous souhaitons interpeller, alerter. Dans un quartier tel que celui du Breucq, c'est le seul bureau de poste du secteur pour la ville de Villeneuve d'Ascq. On ne peut pas satisfaire qu'on puisse nous dire : *« Il va y avoir un relai postal ou vous irez à Wasquehal ou à Croix. »* En tout état de cause, nous souhaitons de la part de La Poste des éclairages, qu'ils puissent nous expliquer leur stratégie, leurs choix. C'est tout à fait indispensable.

Gérard CAUDRON, Maire

D'autres intervenants ? Monsieur BONNARD.

Christophe BONNARD, Villeneuvois Avant Tout

Nous sommes évidemment tout à fait d'accord avec cette motion dans sa philosophie. Comme en plénière et comme je vous en avais fait part, Monsieur le Maire, j'aurais préféré qu'on supprime le paragraphe sur le chiffre d'affaires global de La Poste. Je ne vois pas l'intérêt de faire ce rappel-là, sauf à penser que vous préféreriez que La Poste fasse des déficits. Il est évident qu'à l'heure actuelle, alors que la Banque postale est en train de faire un rapprochement avec la CNP, il est préférable pour l'entreprise de faire des bénéfices. Je ne vois pas la corrélation entre les deux. C'est juste un petit détail. Sur la philosophie de la motion, on est tout à fait d'accord et on va voter pour évidemment.

Gérard CAUDRON, Maire

D'autres interventions ? La corrélation, c'est quand même de rappeler – même si ce n'est pas l'élément essentiel et Sylvain l'a bien expliqué – qu'on ne peut même pas nous faire le coup du déficit, en nous disant qu'on est obligé de fermer parce qu'on fait des déficits. C'est uniquement pour cela. Souvent, on nous dit : « *Si vous voulez assurer la pérennité, on a des pertes abyssales, il faut fermer ceci, licencier cela.* » Là, ce n'est même pas le cas. C'est un choix stratégique - je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit Sylvain – qui prive les quartiers d'un lieu symboliquement fort. Un bureau de poste, c'est symboliquement fort. Même si avec Lionel BAPTISTE, on a porté la bonne parole pour le libraire de la Cousinerie dont la situation est fragile et c'est un plus pour lui. Je ne suis pas sûr – on n'a pas prospecté puisqu'on ne veut pas qu'il y ait fermeture du bureau de poste du Breucq – qu'on trouve sur le Breucq quelqu'un qui soit intéressé par une reprise. En plus, ce n'est pas un petit bureau de poste, celui du Breucq. À ma connaissance, il ne dépend même pas de la même circonscription postale. C'est pour cela que, dans les bruits qui courent, l'idée de le supprimer et de rattacher la clientèle sur Croix et Wasquehal, c'est dans une certaine logique qui me fait penser à l'époque où certains voulaient raccrocher le Breucq à Croix et fusionner avec Croix, voire avec Roubaix. C'est quand même un sacré recul de quarante ou cinquante ans. C'est maintenant un quartier différent des autres quartiers de l'ex ville nouvelle, mais qui a toute sa place et tout son apport. Si on commence à le priver de ses services publics... Ce n'est pas possible. Comment Didier MANIER ferait-il pour sa campagne électorale, un jour, dans vingt ans, s'il n'y a plus de bureau de poste ? On met donc aux voix. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Pas d'avis contraire. Des abstentions ? Les votes pour peuvent le manifester en levant la main. Je vous remercie.

La motion est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21 heures 20.